Royaume du Maroc

Projet de Performance

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION
-ECONOMIE ET FINANCES-

Projet de loi de finances

2020

Traduction non officielle de la version arabe déposée au Parlement

TABLE DES MATIERES

1ère PARTIE : PRESENTATION DU MINISTERE OU DE L'INSTITUTION.....4
1. Présentation succincte de la stratégie.....5
2. Présentation des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020.....9
3. Récapitulatif des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020 par programme.....11
4. Présentation des crédits par projets ou actions.....15
5. Présentation régionale des crédits.....21
6. Programmation budgétaire triennale.....22
Recueil des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs.....26
2ème PARTIE : PRESENTATION DES PROGRAMMES.....32
Programme 130 : SUPPORT ET PILOTAGE.....33
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....33
2. Responsable de programme.....36
3. Acteurs de pilotage.....36
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....36
Programme 115 : POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES.....50
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....50
2. Responsable de programme.....53
3. Acteurs de pilotage.....53
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....53
Programme 116 : FACILITATION, SÉCURISATION DES ÉCHANGES ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR.....61
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....61
2. Responsable de programme.....61
3. Acteurs de pilotage.....62
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....62
Programme 117 : EXÉCUTION DE LA DÉPENSES PUBLIQUE, RECOUVREMENT ET TENUE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE.....65

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....65
2. Responsable de programme 65
3. Acteurs de pilotage.....65
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme 66
Programme 118 : MOBILISATION ET RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES.....69
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....69
2. Responsable de programme 70
3. Acteurs de pilotage.....70
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme 70
Programme 119 : GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT 73
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....73
2. Responsable de programme 74
3. Acteurs de pilotage.....74
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme 74
3ème PARTIE : DETERMINANTS DES DEPENSES 77
1. Déterminants des dépenses de personnel 78
a. Structure des effectifs du personnel de l'année en cours 78
b. Analyse de la structure des effectifs sous le prisme du genre.....80
c. Répartition des dépenses de personnel.....80
2. Déterminants des dépenses de MDD et d'investissement par programme et par projet ou action.....81

1ère PARTIE

PRESENTATION DU MINISTERE OU DE L'INSTITUTION

1. Présentation succincte de la stratégie

Le Ministère de l'Économie et des Finances et de la Réforme de l'Administration contribue à la résilience de l'économie et à l'intégrité des finances publiques du Royaume. Pour ce faire, il veille à la préservation des équilibres macroéconomiques et dispense des conseils de premier ordre au gouvernement, il dresse et met en œuvre les politiques économiques et financières qui soutiennent les objectifs socio-économiques. Il joue un rôle de premier plan pour garantir l'utilisation judicieuse des deniers publics.

La stratégie du Ministère de l'Économie et des Finances et de la Réforme de l'Administration est en premier lieu, la résultante des principes et valeurs constitutionnels relatifs à la bonne gouvernance, à la préservation de l'équilibre des finances de l'État, au renforcement de la transparence et l'évaluation des politiques publiques ainsi que des dispositions de la Loi Organique relative à la Loi de Finances qui vise à :

- Renforcer l'utilité, l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques afin d'améliorer la qualité des services publics ;
- Améliorer les principes de la performance, de la responsabilisation et de la reddition des comptes au sein du système budgétaire ;
- Promouvoir la place du parlement dans le débat budgétaire et dans le contrôle et l'évaluation des finances et des politiques publiques ;
- Renforcer la transparence de l'action publique et promouvoir la qualité de l'information budgétaire offerte au parlement et aux citoyens.

A cet égard, le Ministère de l'Économie et des Finances et de la Réforme de l'Administration s'est doté, à moyen terme pour la période 2017-2021, sous l'impulsion des Hautes Directives Royales de Sa Majesté le Roi contenues dans les discours du trône du 29 juillet 2017, du 20 août 2017, ainsi que de l'ouverture de la première session de la 2ème année législative de la 10ème législature du 13 octobre 2017 et du programme gouvernemental pour le quinquennat 2017-2021, d'un plan stratégique ambitieux visant à répondre aux enjeux stratégiques actuels et émergents d'ordre économique, social, budgétaire, fiscal et financier de façon à contribuer à la bonne gestion de l'économie marocaine.

Ce plan d'action se structure autour des cinq piliers suivants :

- Placer l'action du Ministère dans une vision globale définie à moyen terme ;
- Garantir une plus grande coordination et cohérence dans la conduite des missions du Ministère ;
- Renforcer les capacités du Ministère en vue de lui permettre de remplir pleinement son rôle de locomotive du développement économique et social du pays ;
- Développer les synergies entre les différentes Directions du Ministère et piloter l'efficacité et l'efficience de leurs actions ;
- Institutionnaliser et renforcer la culture de planification stratégique, d'évaluation, de rigueur, de décloisonnement et de travail en commun dans la conduite des activités du Ministère.

Dans ce cadre, et afin d'atteindre ces objectifs stratégiques, le Ministère de l'Économie et des Finances et de la Réforme de l'Administration accorde une attention particulière à :

- La planification stratégique qui permettra la définition et le financement des engagements du Ministère, ainsi que le suivi et la mesure du rendement, l'évaluation des risques et possibilités et enfin le partage des leçons retenues et des résultats obtenus.
- La gestion de l'information et des technologies de l'information de façon efficace et efficiente pour dispenser des conseils stratégiques éclairés et œuvrer en tant qu'organisation agile qui met le citoyen marocain au cœur de ses priorités.
- Aux Femmes et Hommes du Ministère, à ce titre un comité a été chargé d'élaborer une feuille de route intégrée visant à promouvoir l'égalité des sexes, conformément aux dispositions de la LOF en la matière et à mettre en place les moyens nécessaires à même de concilier entre la vie professionnelle et la vie sociale au niveau du département de l'économie des finances au niveau central et régional.

Parmi les actions prises par le Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration au titre de l'année 2019 pour réduire les délais de paiement, une circulaire a été a adressée à l'ensemble des EEP pour les sensibiliser sur la question et pour mettre en place un système de suivi et de mesure des progrès réalisés dans ce sens. Il faudrait ajouter à ce propos que depuis mai 2019, le dépôt électronique des factures est rendu possible par la TGR. Ceci constitue une grande avancée dans la gestion de la commande publique, faisant état de la restructuration en profondeur des modèles de certains EEP dans le but de dégager les moyens leur permettant d'honorer leurs engagements sans peser lourdement sur les finances publiques, ainsi que de la mise en place de plateformes électroniques afin de fluidifier les échanges entre les donneurs d'ordre et les fournisseurs et prestataires de services.

En matière de développement durable, la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration est établie à travers la définition d'une meilleure démarche environnementale, l'inscription du Ministère dans la logique de gestion et valorisation des déchets, le renforcement des initiatives d'une administration publique employeur responsable, la promotion d'une commande publique durable et responsable et le développement de l'exemplarité des acteurs publics en matière de mobilité.

- **Focus sur la stratégie du ministère ou de l'institution en matière de genre**

Le Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration a placé l'approche genre au cœur de son Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la période 2017-2021 et cela afin de mettre la personne humaine au centre de toute réflexion et en positionnant l'égalité des chances au niveau de toute politique de développement et ce, pour assurer un accès et une jouissance égale des droits sans distinction aucune.

A ce titre, le Ministère est engagé dans le cadre du plan gouvernemental pour l'égalité «ICRAM 2» à la sensibilisation et à l'accompagnement des départements ministériels pour la réalisation des actions suivantes:

- **Promotion de la parité entre les femmes et les hommes dans les nominations des membres de Conseils d'Administration des EEP et autres instances décisionnelles** : le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics (EEP) a introduit l'approche genre lors de la nomination de ses représentants au sein des Organes de Gouvernance des EEP.
- **Mise en place d'un Centre d'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre** : la création du CE-BSG qui est une instance importante ayant pour objectif le renforcement de la capitalisation, l'innovation et l'apprentissage par le biais de la mise en relation des différents intervenants dans le domaine de la BSG à l'échelle nationale, régionale et mondiale.
- **Collecte et utilisation systématiques des statistiques sectorielles désagrégées par sexe** : le système d'information appelé « GISR » il permet de gérer les aspects liés à la GRH tant sur le plan de la carrière administrative que sur le plan de la gestion des compétences et de la formation.
- **Prise en compte du genre dans la phase d'analyse préparatoire, de conception, de planification, de mise en œuvre, de révision et de suivi/évaluation des politiques sectorielles au niveau des programmes gouvernementaux et au niveau des établissements et entreprises publiques** : il a été procédé au lancement de quatre vagues de préfiguration de la BSG axée sur la performance dans le cadre de l'appui et l'accompagnement des départements sectoriels dans l'intégration de l'approche genre. De plus, le Ministère en collaboration avec l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement, accompagne 15 départements ministériels à la réalisation des analyses sectorielles genre en vue de proposer une amélioration des programmes et identifier des objectifs de progrès.
- **Promotion des expériences pilotes de prise en compte du genre dans les exercices d'analyse préparatoire, de conception, Planification, mise en œuvre, révision et suivi/ évaluation des Plans (annuels et pluriannuels) de performance et d'investissement des EEP** : les EEP bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat devant soumettent leur Programmation Budgétaire pluriannuelle aux commissions parlementaires concernées.
- **Conception, tests, adoption d'un outil d'appréciation du degré d'intégration du genre dans les politiques sectorielles** : le Ministère s'est doté d'un outil informatique efficace « GISR » lui permettant le suivi désagrégé des indicateurs genre (par sexe, région, catégorie,...) et le CE-BSG assure un suivi rigoureux de l'intégration du genre au niveau des départements ministériels et institutions afin de doter la chaine de résultats de leur politique sectorielle d'un dispositif de redevabilité clairement sensible au genre.

La coordination assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration et les autres Départements Ministériels et Institutions a permis l'appropriation de la dimension genre par ces derniers, à travers l'accompagnement et le suivi assuré par le CE-BSG.

Il est à noter que le Ministère a établi plusieurs actions en vue de promouvoir l'égalité des sexes en appuyant, à travers le CE-BSG, l'ONU-Femmes et l'UE, les départements ministériels à prendre en compte l'aspect genre dans le processus de planification et

de programmation budgétaire. Le Ministère a également procédé à la création d'une commission interne chargée de la condition de la femme au sein du Ministère pour lui permettre de concilier entre vie professionnelle et vie sociale. Dans la même perspective, le Ministère a réalisé une expérience typique à travers l'ouverture d'une crèche relevant du MEFRA au niveau de la ville d'Agadir en vue de sa généralisation au niveau des différentes régions du Royaume.

Conscient du rôle éminemment social qu'il doit jouer et de l'importance de l'action sociale, le Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration, à travers sa fondation des œuvres sociales, place ses fonctionnaires au centre de sa réflexion et de ses préoccupations et leur accorde une attention particulière afin d'améliorer les prestations sociales qui leur sont offertes, notamment (prêts, estivage, pèlerinages, bourses scolaires…). La Fondation des œuvres sociale du MEF apporte aussi une valeur ajoutée dans le cadre de ses efforts pour améliorer son offre de services en matière d'assistance médicale, de prise en charge des besoins spécifiques des enfants du personnel du Ministère tout en respectant les principes d'égalité et d'équité en matière d'accès de ses adhérents, femmes et hommes, aux prestations sociales offertes.

2. Présentation des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020

- Tableau 1 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général (BG) par chapitre

Chapitre	BG (LF 2019)	BG (PLF 2020)	% PLF 2020/LF 2019
Personnel	2 313 465 000	2 913 203 000	**25,92**
MDD	373 640 000	432 064 000	**15,64**
Investissement	184 153 000	188 153 000	**2,17**
TOTAL	**2 871 258 000**	**3 533 420 000**	**23,06**

- Tableau 2 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du BG,SEGMA et CAS par chapitre

Chapitre	BG	SEGMA		CAS		TOTAL PLF 2020
	PLF 2020	PLF 2020	Transferts ou versements	PLF 2020	Transferts ou versements	
Personnel	2 913 203 000					
MDD	432 064 000	97 000 000	-			
Investissement	188 153 000	6 500 000	6 500 000			
TOTAL	**3 533 420 000**	**103 500 000**	**6 500 000**	**7 545 000 000**	**-**	**11 175 420 000**

- **Notification du ou des noms des SEGMA et des CAS :**

• Services de l'Etat Gérés de Maniére Autonome :

- SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION
- TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME
- DIVISION ADMINISTRATIVE
- ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

• Comptes d'Affectation Spéciale :

- Fonds de remploi domanial
- Fonds spécial du produit des loteries
- Fonds de la réforme agraire
- Fonds de solidarité des assurances
- Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires
- Fonds d'appui à la cohésion sociale
- Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat

3. Récapitulatif des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020 par programme

- Tableau 3: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par programme

Programmes	BG (LF 2019)	BG (LF 2020)			% PLF 2020/LF 2019
		Chap. Personnel	Chap. MDD	Chap. Inv.	
SUPPORT ET PILOTAGE	2 463 517 920	2 913 203 000	193 546 000	57 116 000	28,43
POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES	27 056 910	-	11 311 000	13 310 000	-9,00
FACILITATION, SÉCURISATION DES ÉCHANGES ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR	117 212 070	-	71 800 000	34 660 000	-9,17
EXÉCUTION DE LA DÉPENSES PUBLIQUE, RECOUVREMENT ET TENUE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE	90 082 480	-	59 730 000	24 174 000	-6,86
MOBILISATION ET RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES	137 313 820	-	75 350 000	46 048 000	-11,59
GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT	36 074 800	-	20 327 000	12 845 000	-8,05
TOTAL	2 871 258 000	2 913 203 000	432 064 000	188 153 000	23,06

- Tableau 3 bis: Répartition indicative des dépenses de personnel par programme

	Dépenses de personnel
SUPPORT ET PILOTAGE	152 943 200
POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES	262 188 200
FACILITATION, SÉCURISATION DES ÉCHANGES ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR	582 640 600
EXÉCUTION DE LA DÉPENSES PUBLIQUE, RECOUVREMENT ET TENUE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE	873 960 900
MOBILISATION ET RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES	903 092 900
GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT	138 377 200

- Tableau 4 : Récapitulatif des crédits prévisionnels par programme et par support budgétaire

Programmes	BG	SEGMA		CAS		TOTAL Projections 2020
	Projections 2020	Projections 2020	Transferts ou versements	Projections 2020	Transferts ou versements	
SUPPORT ET PILOTAGE	3 163 865 000	6 500 000	6 500 000	700 000 000		3 863 865 000
POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES	24 621 000			5 800 000 000		5 824 621 000
FACILITATION, SÉCURISATION DES ÉCHANGES ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR	106 460 000	47 000 000				153 460 000
EXÉCUTION DE LA DÉPENSES PUBLIQUE, RECOUVREMENT ET TENUE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE	83 904 000	50 000 000				133 904 000
MOBILISATION ET RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES	121 398 000					121 398 000
GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT	33 172 000			1 045 000 000		1 078 172 000

TOTAL	3 533 420 000	103 500 000	6 500 000	7 545 000 000		11 175 420 000

4. Présentation des crédits par projets ou actions

Programme 130 : SUPPORT ET PILOTAGE

- Tableau 5 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Remboursement, transferts et rémunération des services rendus	96 689 000	-	96 689 000
Exemplarité de l'Administration en matière de Développement Durable	-	3 500 000	3 500 000
Défense judiciaire	735 000	150 000	885 000
Inspection, audit et évaluation des politiques publiques	930 000	1 000 000	1 930 000
Gestion des ressources	95 192 000	52 466 000	147 658 000

Programme 115 : POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES

- Tableau 6 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Régulation du secteur financier et gestion de la trésorerie	2 988 000	2 800 000	5 788 000
Soutien de la politique budgétaire	3 550 000	5 800 000	9 350 000
Aide à la décision en matière de politique économique et financière	1 399 000	1 010 000	2 409 000
Gestion du portefeuille de l'Etat et contrôle des entreprises publiques	3 374 000	3 700 000	7 074 000

Programme 116 : FACILITATION, SÉCURISATION DES ÉCHANGES ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR

- Tableau 7 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Condition de travail et accueil des usagers	55 565 748	26 700 000	82 265 748
Facilitation des échanges	-	5 410 000	5 410 000
Lutte contre les fraudes douanières	16 234 252	2 550 000	18 784 252

Programme 117 : EXÉCUTION DE LA DÉPENSES PUBLIQUE, RECOUVREMENT ET TENUE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

- Tableau 8 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Gestion des finances locales et recouvrement	-	2 520 000	2 520 000
Exécution des dépenses de l'Etat	39 736 446	7 000 000	46 736 446
Tenue de la comptabilité publique	2 600 000	2 500 000	5 100 000
Condition de travail et accueil des usagers	17 393 554	12 154 000	29 547 554

Programme 118 : MOBILISATION ET RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES

- Tableau 9 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Condition de travail et accueil des usagers	38 652 848	32 642 061	71 294 909
Appréhension de la matière fiscale et lutte contre la fraude	36 697 152	13 405 939	50 103 091

Programme 119 : GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT

- Tableau 10 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Condition de travail et accueil des usagers	14 456 604	7 185 000	21 641 604
Appui à la gestion du domaine privé de l'Etat	5 870 396	5 660 000	11 530 396

5. Présentation régionale des crédits

- Tableau 11 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par région

Régions	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
SERVICES COMMUNS	362 545 328	146 939 160	509 484 488
REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	9 523 003	3 045 620	12 568 623
REGION DE L'ORIENTAL	7 016 518	9 103 220	16 119 738
REGION DE FES-MEKNES	6 150 010	3 390 000	9 540 010
REGION DE RABAT-SALE-KENITRA	6 696 749	4 400 000	11 096 749
REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA	846 000	400 000	1 246 000
REGION DE CASABLANCA-SETTAT	22 262 981	13 525 000	35 787 981
REGION DE MARRAKECH-SAFI	7 833 258	1 710 000	9 543 258
REGION DE DRÂA-TAFILALET	315 000	240 000	555 000
REGION DE SOUSS-MASSA	5 340 553	1 430 000	6 770 553
REGION DE GUELMIM-OUED NOUN	505 000	120 000	625 000
REGION DE LAÂYOUNE-SAKIA EL HAMRA	2 879 600	3 800 000	6 679 600
REGION DE DAKHLA-OUED ED-DAHAB	150 000	50 000	200 000
Total	432 064 000	188 153 000	620 217 000

6. Programmation budgétaire triennale

- Tableau 12 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 des crédits du budget Général par nature de dépense

	2019 LF	2020 Projections initiales	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
Dépenses de personnel	2 313 465 000	2 401 759 534	2 913 203 000	3 007 033 000	3 082 209 000
Dépenses de MDD	373 640 000	377 376 400	432 064 000	383 167 000	392 167 000
Dépenses d'investissement	184 153 000	189 677 590	188 153 000	202 568 300	222 825 130
Total	2 871 258 000	2 968 813 524	3 533 420 000	3 592 768 300	3 697 201 130

- Tableau 13 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 des crédits des SEGMA et CAS

	2019 LF	2020 Projections initiales	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
SEGMA	96 500 000	96 500 000	103 500 000	103 500 000	103 500 000
CAS	5 545 000 000	5 545 000 000	7 545 000 000	7 545 000 000	7 545 000 000

- Tableau 14 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 par programme

	2019 LF	2020 Projections initiales*	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES					
Budget Général	27 056 910	27 371 026	24 621 000	29 641 000	32 105 100
CAS	3 800 000 000	3 800 000 000	5 800 000 000	5 800 000 000	5 800 000 000

FACILITATION, SÉCURISATION DES ÉCHANGES ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR					
Budget Général	117 212 070	119 077 355	106 460 000	122 126 000	127 938 600
SEGMA	47 000 000	47 000 000	47 000 000	47 000 000	47 000 000
EXÉCUTION DE LA DÉPENSES PUBLIQUE, RECOUVREMENT ET TENUE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE					
Budget Général	90 082 480	91 411 618	83 904 000	95 758 400	98 417 540
SEGMA	43 000 000	43 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
MOBILISATION ET RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES					
Budget Général	137 313 820	139 700 638	121 398 000	140 752 800	149 928 080
GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT					
Budget Général	36 074 800	39 668 764	33 172 000	42 129 500	44 542 450
CAS	1 045 000 000	1 045 000 000	1 045 000 000	1 045 000 000	1 045 000 000
SUPPORT ET PILOTAGE					
Budget Général	2 463 517 920	2 551 584 123	3 163 865 000	3 162 360 600	3 244 269 360
SEGMA	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000
CAS	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000

- Tableau 15 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 des principaux projets ou actions du budget Général

	2019 LF	2020 Projections initiales*	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
SUPPORT ET PILOTAGE					
Remboursement, transferts et rémunération des services rendus			96 689 000	96 689 000	96 689 000
Exemplarité de l'Administration en matière de Développement Durable			3 500 000		
Défense judiciaire	1 080 000	1 609 500	885 000	1 933 500	1 933 500
Inspection, audit et évaluation des politiques publiques	2 561 000	2 880 000	1 930 000	2 900 000	2 900 000
Gestion des ressources	146 411 920	127 229 000	147 658 000	143 494 500	140 166 500
POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES					
Régulation du secteur financier et gestion de la trésorerie	4 006 000	6 491 000	5 788 000	5 411 000	5 411 000
Soutien de la politique budgétaire	12 005 910	10 880 000	9 350 000	12 977 728	12 477 728
Aide à la décision en matière de politique économique et financière	3 320 000	2 317 612	2 409 000	2 304 544	2 304 544
Gestion du portefeuille de l'Etat et contrôle des entreprises publiques	7 725 000	19 230 000	7 074 000	20 377 728	19 877 728
FACILITATION, SÉCURISATION DES ÉCHANGES ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR					
Condition de travail et accueil des usagers	86 788 070	82 585 355	82 265 748	88 685 954	93 385 954
Facilitation des échanges	4 200 000	6 000 000	5 410 000	13 309 523	17 009 523
Programme MEDA					
Lutte contre les fraudes douanières	26 224 000	30 492 000	18 784 252	40 704 523	45 404 523

EXÉCUTION DE LA DÉPENSES PUBLIQUE, RECOUVREMENT ET TENUE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE					
Condition de travail et accueil des usagers			29 547 554	19 142 306	19 142 306
Gestion des finances locales et recouvrement	2 520 000	2 595 600	2 520 000	3 673 468	3 447 468
Exécution des dépenses de l'Etat	54 079 446	55 382 996	46 736 446	56 650 333	56 424 333
Tenue de la comptabilité publique	5 100 000	5 175 000	5 100 000	6 252 250	6 026 250
MOBILISATION ET RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES					
Condition de travail et accueil des usagers			71 294 909	44 084 670	46 084 670
Appréhension de la matière fiscale et lutte contre la fraude	58 287 784	65 348 142	50 103 091	77 225 220	72 400 220
GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT					
Condition de travail et accueil des usagers			21 641 604	16 461 399	16 961 399
Appui à la gestion du domaine privé de l'Etat	17 380 900	17 712 945	11 530 396	21 266 161	21 763 661

Recueil des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs

Programmes	Objectifs	Indicateurs	Sous-Indicateurs
130: **SUPPORT ET PILOTAGE** RP: Monsieur le Secrétaire Général.	Obj 130.1: Améliorer l'accès à la formation	Ind 130.1.1: Taux d'accès à la formation	Ind 130.1.1.1: Taux d'accès des femmes à la formation
		Ind 130.1.2: Effectif formé sur la budgétisation sensible au genre	
	Obj 130.2: Améliorer la gestion bureautique	Ind 130.2.1: Ratio d'efficience bureautique	
	Obj 130.3: Consolider les systèmes d'information et garantir leur disponibilité	Ind 130.3.1: Taux de disponibilité des systèmes d'information	
	Obj 130.4: Optimiser l' efficience de la GRH	Ind 130.4.1: Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	
	Obj 130.5: Maîtriser les coûts logistiques	Ind 130.5.1: Ratio d'efficience logistiques	
		Ind 130.5.2: Nombre de locaux administratifs faisant l'objet de réhabilitation	

Traduction non officielle de la version arabe déposée au Parlement

	Obj 130.6: Promouvoir une culture écoresponsable et durable	**Ind 130.6.1:** Taux des chauffeurs formés à l'éco-conduite	
		Ind 130.6.2: Taux des acheteurs formés à l'achat éco-responsable	
		Ind 130.6.3: Pourcentage des bâtiments ayant adopté un système automatique pour éteindre les ordinateurs la nuit, les jours fériés et les fins de semaine	
		Ind 130.6.4: Taux de bâtiments publics ayant mis en place un système de tri	
	Obj 130.7: Généraliser l'accès aux prestations sociales aux niveaux central et régional	**Ind 130.7.1:** Taux de bénéficiaires des prestations sociales offertes par la FOS-MEF	
	Obj 130.8: Améliorer l'efficacité de l'intervention de l'AJR	**Ind 130.8.1:** L'écart (en %) entre les montants réclamés par les demandeurs et les montants accordés par le juge	
	Obj 130.9: Améliorer le taux des décisions de justice rendues en faveur de l'Etat	**Ind 130.9.1:** Le taux des décisions favorables	

Traduction non officielle de la version arabe déposée au Parlement

	Obj 130.10: Contribuer à l'amélioration de la gestion publique	Ind 130.10.1: Taux de couverture des entités à risque relevant du champ d'intervention de l'IGF	
		Ind 130.10.2: Pourcentage des recommandations prioritaires objet de suivi par l'IGF, au terme de la procédure contradictoire	
		Ind 130.10.3: Taux d'appréciation de la qualité d'aide à la décision	
115: **POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES** RP: Monsieur le Secrétaire Général.	Obj 115.1: Améliorer l'appropriation de la démarche de performance par les gestionnaires	Ind 115.1.1: Taux des renseignements des indicateurs	
	Obj 115.2: Intégrer la sensibilité genre dans le processus budgétaire des départements ministériels	Ind 115.2.1: Nombre de départements ministériels ayant adopté la Budgétisation Sensible au Genre	
	Obj 115.3: Optimiser et moderniser les instruments de financement du Trésor	Ind 115.3.1: Durée de vie moyenne de la dette du Trésor	
	Obj 115.4: Renforcer les analyses macroéconomiques	Ind 115.4.1: Ecart des prévisions	
		Ind 115.4.2: Nombre d'études, de Policy brief et de Policy	Ind 115.4.2.1: Nombre d'études réalisées

Traduction non officielle de la version arabe déposée au Parlement

		Africa réalisés	Ind 115.4.2.2: : Nombre de Policy brief réalisées
			Ind 115.4.2.3: : Nombre de Policy Africa réalisées
	Obj 115.5: Améliorer les analyses relatives à l'environnement et au développement durable	Ind 115.5.1: Nombre d'études réalisées tenant compte de l'aspect genre	
	Obj 115.6: Poursuivre le dynamisme d'accompagnement des EEP	Ind 115.6.1: Part des budgets des Etablissements et Entreprises Publics examinés en commission budgétaire et adoptés en CA avant fin décembre de l'année n-1	
	Obj 115.7: Introduire l'approche genre dans la nomination des représentants de l'Etat au sein des organes de gouvernance des EEP	Ind 115.7.1: Part des femmes administrateurs de la DEPP au sein des conseils d'administration des EEP	
116: **FACILITATION, SÉCURISATION DES ÉCHANGES ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR**	Obj 116.1: Accélérer les procédures de dédouanement	Ind 116.1.1: Délai de dédouanement hors concours aux autres services	
	Obj 116.2: Améliorer l'efficacité des contrôles et sécuriser nos frontières	Ind 116.2.1: Montant des recettes additionnelles suite au contrôle douanier	

Traduction non officielle de la version arabe déposée au Parlement

RP: Le Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects	Obj 116.3: Améliorer la qualité de service et les conditions de passage aux frontières	Ind 116.3.1: Taux de satisfaction global des usagers par rapport au traitement des requêtes en ligne	
117: **EXÉCUTION DE LA DÉPENSES PUBLIQUE, RECOUVREMENT ET TENUE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE** RP: Le Trésorier Général du Royaume.	Obj 117.1: Mobiliser les ressources de l'Etat et des collectivités territoriales	Ind 117.1.1: Taux de recouvrement sur année courante	
		Ind 117.1.2: Recettes réalisées sur les années antérieures	
	Obj 117.2: Simplifier et moderniser le paiement des impôts et taxes	Ind 117.2.1: Nombre de paiements dématérialisés des impôts et taxes	
	Obj 117.3: Optimiser le processus d'exécution et de contrôle des dépenses de l'Etat	Ind 117.3.1: Délai moyen de visa des engagements de dépenses	
118: **MOBILISATION ET RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES** RP: Le Directeur Général des Impôts.	Obj 118.1: Améliorer la qualité de service et promouvoir le civisme fiscal	Ind 118.1.1: Pourcentage des réclamations traitées dans les 30 jours de leur dépôt	
	Obj 118.2: Moderniser l'administration	Ind 118.2.1: taux de téléprocédures	
	Obj 118.3: Améliorer le recouvrement des impôts et taxes	Ind 118.3.1: Taux d'évolution du recouvrement des impôts (gérés par la DGI)	

Traduction non officielle de la version arabe déposée au Parlement

119: GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT **RP:** Directeur des Domaines de l'Etat	**Obj 119.1:** Améliorer l'offre des terrains mobilisables pour l'investissement et les équipements publics	**Ind 119.1.1:** Superficie des occupations sans droit ni titre assainie	
	Obj 119.2: Protéger le domaine privé de l'Etat	**Ind 119.2.1:** Superficie immatriculée du domaine privé de l'Etat	
	Obj 119.3: Valoriser le domaine privé de l'Etat	**Ind 119.3.1:** Produits et revenus domaniaux	

Traduction non officielle de la version arabe déposée au Parlement

2ème PARTIE

PRESENTATION DES PROGRAMMES

Programme 130 : SUPPORT ET PILOTAGE

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Le programme « *Support et pilotage* » assure l'impulsion des politiques publiques menées par le département de l'Economie et des Finances en matière d'optimisation des ressources de l'Etat, des ressources humaines, l'optimisation de l'organisation et la modernisation de la gestion de la rentabilité des investissements informatiques, l'efficacité de la dépense publique à travers la planification de la passation des marchés publics, la dynamisation de l'information relative à l'appel à la concurrence.

La mise en œuvre de ce programme est communément assurée par les services de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), par ceux de l'Agence Judiciaire du Royaume (AJR) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

La stratégie du programme support et pilotage se matérialise premièrement à travers **la gestion des ressources** dont les principales orientations stratégiques s'articulent autour des points suivants :

- Maintenir et le développer les compétences individuelles et collectives du personnel du département. La méthodologie adoptée s'appuie sur trois principes :
    - Formation répondant à des besoins réels ;
    - Formation au service de la performance du département ;
    - Formation ciblée et de qualité.
- Améliorer la planification des ressources humaines par la redynamisation du schéma directeur des ressources humaines (SDRH) du Département, à travers l'amélioration des pratiques managériales par le développement d'une culture managériale commune au sein du département, la redynamisation de la gestion prévisionnelle des effectifs par la mise en place des bases d'une GPEEC opérationnelle, le renforcer des emplois menacés et la gestion des risques liés aux postes critiques, et la mise en place d'une démarche proactive et d'un plan d'accompagnement en vue d'un redéploiement optimal des effectifs;
- Optimiser le patrimoine du département par la mise en œuvre d'une stratégie immobilière visant la rationalisation des coûts liés aux constructions et aménagement et l'utilisation du patrimoine immobilier, la définition des normes communes (Accueil, accessibilité…) le renforcement du dispositif de gestion des archives ;
- Garantir le fonctionnement Datacenter en tant qu'infrastructure d'importance vitale qui est exploitée pour l'hébergement des systèmes d'information des directions du département et son évolution en termes d'infrastructures, de réseau et de télécommunication.
- Assurer le fonctionnement, le développement et la généralisation du SI de la gestion des ressources tout en prenant en considération l'évolution des demandes métier et ceci en vue d'améliorer l'efficacité organisationnelle.

- Mettre en avant et explorer de nouvelles technologies en vue de développer efficacement les prestations fournies par les directions : transformer les structures à travers la technologie et trouver des solutions à nos défis métier.
- Mettre en œuvre une politique de sécurité des infrastructures informatiques et des systèmes d'information.

En vue de s'aligner aux directives de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) à l'horizon 2030, le département de l'Economie et des Finances a entrepris un plan d'action pour se conformer aux décisions prises par le comité de pilotage de la SNDD et se présenter comme étant un **département Exemplaire** pour le Développement Durable.

En matière de réalisation, il est à souligner que le Département a procédé à la mise en place des actions relatives à l'efficacité énergétique et écologique concrètes par:

- L'engagement en matière de responsabilité écologique et d'efficacité énergétique et ce, par référence aux normes internationales;
- Le renforcement des initiatives pour une gestion publique responsable;
- L'utilisation optimale des moyens de transport par les opérateurs publics;
- La promotion d'une commande publique durable et responsable.

Le programme intègre **la Défense Judiciaire et prévention du contentieux parmi ses composante** indéniable, notamment à travers la mission principale de l'Agence Judiciaire du Royaume qui assure la défense des intérêts de l'Etat, en tant qu'avocat, devant les juridictions nationales et internationales. Elle couvre pratiquement tous les domaines d'activités des administrations publiques

Les objectifs stratégiques assignés à la direction, et qui découlent de cette mission, se résument en la mise en place -en collaboration avec ses partenaires- d'une stratégie intégrée de gestion du contentieux de l'Etat, et d'une stratégie de prévention du contentieux et du risque juridique ayant pour finalité la préservation des deniers publics, la maîtrise de l'impact du contentieux sur le budget de l'Etat et la consolidation des principes de la bonne gouvernance juridique.

L'institution intervient, ainsi, dans trois domaines d'activité stratégique qui convergent vers la finalité de veiller sur les deniers publics ; il s'agit de :

- La défense judiciaire de l'Etat : L'AJR assure la défense des intérêts des personnes morales de droit public devant l'ensemble des juridictions du Royaume et à l'étranger, qu'elles soient demanderesses ou défenderesses et ce, dans les instances judiciaires civiles, pénales, administratives et commerciales.

- Le règlement à l'amiable des litiges : Outre l'intervention en justice, l'AJR assure le règlement amiable des litiges opposant l'Etat aux tiers, à travers le comité du contentieux (art 04 du Dahir 02/03/1953). De même, il assure la récupération des débours de l'Etat auprès des tiers responsables par voie amiable autant que possible (art 28 et 32 des lois portant régime des pensions civiles et militaires).

- La prévention du risque juridique : En sus du rôle de la défense judiciaire, l'AJR accorde une importance particulière à la prévention du contentieux et du risque juridique.

Il est a signalé que, **l'inspection, l'audit et l'évaluation des politiques publiques, est le troisième pilier du programme support et pilotage** dont les objectifs stratégiques s'articulent autour des objectifs suivants :

- Réorienter les missions de l'IGF vers l'audit de performance, l'évaluation des politiques et programmes publics et l'aide à la décision ;
- Privilégier l'amélioration des ressources financières et la lutte contre la fraude et la corruption ;
- Rendre systématique le suivi des recommandations prioritaires des missions de l'IGF ;
- Renforcer le rôle de l'IGF en tant que force de propositions ;
- Œuvrer dans le sens d'une meilleure prise en charge des attentes des citoyens dans les interventions de l'IGF ;

Focus sur la stratégie du programme en matière de genre

L'adoption de l'approche genre au niveau du département de l'économie et des finances au niveau de son programme support et pilotage se matérialise à travers les actions suivantes :

- La création d'une commission interne pour l'accompagnement des femmes fonctionnaires dans leur parcours professionnels ;
- Le perfectionnement et l'enrichissement du dispositif de formation du Ministère dans le but de la professionnalisation et l'amélioration de la qualité de service. Ainsi le département accorde une attention particulière à la formation continue des femmes et des hommes du Ministère afin de prétendre aux postes de responsabilité dans les meilleures conditions;
- L'amélioration des actions fournies par la Fondation des œuvres sociales (FOS-MEF) à travers la diversification des services offerts aux adhérents;
- L'amélioration des conditions de travail du personnel à travers les efforts d'aménagement et de construction, l'adaptation continue des locaux du Ministère aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité aux personnes ayant des besoins spécifiques;
- Le renforcement de la place de la femme au sein du Ministère à travers son accès aux postes de responsabilité (23% est le taux des femmes responsables);
- La présentation de la synthèse du rapport genre dans le numéro spécial Loi de Finances de la revue AL MALIYA ainsi que des différentes actualités concernant les activités du centre d'Excellence;
- La publication de 34 actualisations concernant le « Rapport sur le Budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre » sur les 5 versions du Portail Internet, l'application Mobile et les réseaux sociaux du MEF (Twitter, Facebook);
- Le centre de documentation du Ministère (CDM) met à la disposition de ses usagers internes et externes plusieurs documents qui abordent les différents aspects liés au genre.

2. Responsable de programme

Monsieur le Secrétaire Général.

3. Acteurs de pilotage

DAAG, IGF et AJR.

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 130.1: AMÉLIORER L'ACCÈS À LA FORMATION

Indicateur 130.1.1 : TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux d'accès à la formation		%	42	42	44	45	45	45	2022
sous-indicateurs	Taux d'accès des femmes à la formation	%	40	42	44	45	45	45	2022

- **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de bénéficiaires à l'effectif global en fonction. L'effectif bénéficiaire étant le nombre de personnes qui ont participé à une formation ou un stage au cours de l'année. Une personne qui participe à plusieurs stages est comptabilisée une seule fois.

- **Sources de données**

Les données sont disponibles sur le Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines du département (GISR).

- **Limites et biais de l'indicateur**

- **Commentaire**

Cet indicateur est sensible au genre vu que le département tient compte des préoccupations et des intérêts différenciés, des femmes et des hommes du département, notamment lors de la préparation des modules de formation.

Indicateur 130.1.2 : EFFECTIF FORMÉ SUR LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	23	27	25	25	25	25	2022

- **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur présente le nombre de bénéficiaire des cycles de formation sur « la budgétisation sensible au genre »

- **Sources de données**

Les données sont disponibles sur le Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (GISR).

- **Limites et biais de l'indicateur**
- **Commentaire**

La formation est dédiée aux hauts responsables pour les sensibiliser à l'intégration de l'aspect genre axé sur la performance.

Objectif 130.2: AMÉLIORER LA GESTION BUREAUTIQUE

Indicateur 130.2.1 : RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Dh/poste	2135,78	2300	2250	2200	2200	2200	2022

- **Précisions méthodologiques**

Les modalités de calcul de cet indicateur

Numérateur : La somme des dépenses bureautiques intégrant notamment les achats de postes (PC), imprimantes, les consommables ainsi que les coûts de maintenance.

Dénominateur : Le nombre de postes bureautiques.

- **Sources de données**

Pour chaque année, les marchés pris en charge sont : les marchés d'achat groupé des équipements bureautiques et des consommables informatiques ainsi que le coût de la maintenance relatif à l'année en question et ce pour le parc bureautique du Département de l'économie et des finances.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Pour le calcul de cet indicateur, ne sont pas pris en compte les coûts d'accès internet et d'hébergement.

- **Commentaire**

L'évolution technologique des équipements bureautiques informatiques ainsi que la variation du cours du dollar influent sur le prix d'acquisition.

Objectif 130.3: CONSOLIDER LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET GARANTIR LEUR DISPONIBILITÉ

Indicateur 130.3.1 : TAUX DE DISPONIBILITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	99,42	99,46	99,5	99,5	99,5	99,5	2022

- **Précisions méthodologiques**

Les modalités de calcul de cet indicateur sont :
- Cet indicateur évalue la disponibilité des SI auprès des gestionnaires et des utilisateurs finaux.
- Il est calculé sur la base des fréquences de pannes enregistrées et leurs durées.

- **Sources de données**

- Les informations collectées et analysées dans le cadre du processus de monitoring des activités des systèmes d'information.
- Des outils techniques permettent de collecter de manière précise l'information sur les équipements matériels (serveurs, liens télécom, ...).

- **Limites et biais de l'indicateur**

Pour calculer cet indicateur, les horaires entre 20h et 7h du matin ne sont pas pris en considération pour les systèmes métiers exploités par les utilisateurs.

- **Commentaire**

Les périodes nécessaires aux opérations de maintenance ou de mise à jour des systèmes sont planifiées et ne sont pas prises en compte dans le calcul de cet indicateur.

Objectif 130.4: OPTIMISER L' EFFICIENCE DE LA GRH

Indicateur 130.4.1 : RATIO D'EFFICIENCE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	2,34	2,29	2,12	2,03	2	2	2022

- **Précisions méthodologiques**

Modalités de calcul :

- Numérateur : Les effectifs gérants. Ce sont les agents qui sont affectés aux postes de gestion des RH et formation ;
- Dénominateur : les effectifs gérés du département.

- **Sources de données**

- Division des ressources humaines / DAAG.
- Système d'information : GISR.

- **Limites et biais de l'indicateur**

- **Commentaire**

L'évolution de l'indicateur « Ratio d'efficience de la GRH » doit s'inscrire dans un trend baissier, compte tenu des choix stratégiques de la politique RH du département, qui vise à moyen et long termes l'optimisation des ressources affectées à la fonction RH, tout en renforçant les activités cœur métier.

Objectif 130.5: MAÎTRISER LES COÛTS LOGISTIQUES

Indicateur 130.5.1 : RATIO D'EFFICIENCE LOGISTIQUES

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
DH/Agent	2300	2250	2200	2150	2100	2100	2022

- **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur renseigne sur l'ensemble des coûts logistiques permettant le support des activités de l'Administration Centrale du département afin d'offrir un environnement correct de travail au sein de l'Administration.

DH/agent = ∑ Coûts logistiques / Effectif de l'Administration

Cet indicateur est calculé en rapportant l'ensemble des coûts logistiques (générés tout en gardant l'efficience au cours des achats y afférents), des structures par rapport à l'effectif de l'Administration.

Les coûts à prendre en considération sont :

- La consommation normalisée en fourniture de bureau et papeterie ;
- La consommation normalisée en consommable de bureau et informatique ;
- La consommation en articles de cérémonie;
- Les coûts de maintenance du matériel de bureau ;
- Les frais de la manutention au sein de l'Administration ;
- La valeur d'amortissement annuel du matériel et mobilier de bureau acquis.

- **Sources de données**

- La consommation en fourniture de bureau et de consommables valorisée par les prix des derniers marchés d'achat groupé ;
- Les marchés des équipements bureautiques et de mobilier de bureau ;
- Les décomptes des marchés de maintenance ;
- Les décomptes du marché de la manutention ;
- La consommation extraite du module « SAP-Gestion de stock » en articles de cérémonie et célébration valorisée par le dernier prix d'achat.

- **Limites et biais de l'indicateur**

- **Commentaire**

Les réalisations prévues pour l'exercice 2019 seront atteintes avec un léger écart aux cibles en fin d'exercice.

Compte tenu du choix stratégique du département, un ensemble d'actions visant la maîtrise des coûts de fonctionnement tout en améliorant les conditions de travail sera l'objet du prochain exercice :

- L'homogénéisation du parc photocopieur pour réduire les coûts d'exploitation et de maintenances ;
- La revue des dotations et des normes en vigueur de la consommation en fourniture de bureau et en consommable ;
- La montée en gamme de mobilier de bureau acquis pour un élargissement de la durée d'amortissement du bien.

Indicateur 130.5.2 : NOMBRE DE LOCAUX ADMINISTRATIFS FAISANT L'OBJET DE RÉHABILITATION

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	39	44	50	48	32	32	2022

- **Précisions méthodologiques**

  Il s'agit des opérations d'aménagement, **partielles ou globales**, prévues annuellement.

- **Sources de données**

Rapport de suivi de l' exécution du budget

- **Limites et biais de l'indicateur**

  L'unité de mesure adoptée ne renseigne pas sur la typologie et l'importance des travaux de réhabilitation.

- **Commentaire**

  L'objectif de ce processus est de moderniser et de réhabiliter les locaux des différents services du département afin d'améliorer les conditions de travail et la qualité d'accueil des usagers.

  Cet indicateur prend en considération l'aspect du genre lors de son élaboration vu que les travaux d'aménagements et de réhabilitation tiennent compte des normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

Objectif 130.6: PROMOUVOIR UNE CULTURE ÉCORESPONSABLE ET DURABLE

Indicateur 130.6.1 : TAUX DES CHAUFFEURS FORMÉS À L'ÉCO-CONDUITE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%		30	60	90	90	90	2022

- **Précisions méthodologiques**

Données relatives à la formation des chauffeurs dans le domaine de l'éco-conduite ,le mode d'obtention des données de base servant au calcul :

- Numérateur : Nombre chauffeurs formés à l'éco-conduite
- Dénominateur : Nombre total des chauffeurs

- **Sources de données**

Les données figurent au niveau du système d'information.

- **Limites et biais de l'indicateur**

- **Commentaire**

Cet indicateur fait partie de la stratégie nationale du développement durable 2017-2030.

Indicateur 130.6.2 : TAUX DES ACHETEURS FORMÉS À L'ACHAT ÉCO-RESPONSABLE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%		30	60	90	90	90	2022

- **Précisions méthodologiques**

Données relatives à la formation des acheteurs publics dans le domaine du développement durable.

Mode d'obtention des données de base servant au calcul :

- Numérateur : Nombre d'acheteurs formés au développement durable
- Dénominateur : Nombre total des acheteurs

- **Sources de données**

Les données figurent au niveau du système d'information.

- **Limites et biais de l'indicateur**

- **Commentaire**

Cet indicateur fait partie de la stratégie nationale du développement durable 2017-2030.

Indicateur 130.6.3 : POURCENTAGE DES BÂTIMENTS AYANT ADOPTÉ UN SYSTÈME AUTOMATIQUE POUR ÉTEINDRE LES ORDINATEURS LA NUIT, LES JOURS FÉRIÉS ET LES FINS DE SEMAINE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%		15	30	50	50	50	2022

Précisions méthodologiques

Recensement des données relatives aux bâtiments adoptant un système automatique pour éteindre les ordinateurs la nuit, les jours fériés et les fins de semaine.

Mode d'obtention des données de base servant au calcul :

- Numérateur : Nombre de bâtiments publics ayant adopté un système automatique pour éteindre les ordinateurs la nuit, les jours fériés et les fins de semaine.
- Dénominateur : Nombre de bâtiments publics

Sources de données

Recensement des données relatives aux bâtiments adoptant un système automatique pour éteindre les ordinateurs la nuit, les jours fériés et les fins de semaine.

Limites et biais de l'indicateur

Certains bâtiments ne s'apprêtent pas à cette démarche environnementale.

Commentaire

Cet indicateur fait partie de la stratégie nationale du développement durable 2017-2030.

Indicateur 130.6.4 : TAUX DE BÂTIMENTS PUBLICS AYANT MIS EN PLACE UN SYSTÈME DE TRI

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	0	25	50	100	100	100	2022

Précisions méthodologiques

Cet indicateur renseigne sur l'avancement en matière de prise en compte de l'un des objectifs majeur du Pacte de l'Exemplarité de l'Etat qui est le tri des déchets à la source.

% = Nombre des Bâtiments ayant adopté un système de tri / Parc immobilier de l'AC

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de bâtiments ayant adopté un système de tri à la source par rapport au nombre de bâtiments abritant les locaux de l'Administration Centrale.

- **Sources de données**

  - La lise des bâtiments disposant d'un système de tri de déchets à la source;
  - La liste des bâtiments présentant une opportunité économique pour être équipé de l'infrastructure nécessaire.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Pour le calcul de cet indicateur, ne sont pas pris en compte les bâtiments en cours d'aménagement ou à faible exploitation.

- **Commentaire**

Cet indicateur fait partie de la stratégie nationale du développement durable 2017-2030.

Objectif 130.7: GÉNÉRALISER L'ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIALES AUX NIVEAUX CENTRAL ET RÉGIONAL

Indicateur 130.7.1 : TAUX DE BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS SOCIALES OFFERTES PAR LA FOS-MEF

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	56	60	65	70	75	75	2022

- **Précisions méthodologiques**

Mode de calcul:

- Numérateur : Nombre de bénéficiaires des prestations sociales de la FOS

- Dénominateur : Nombre total d'adhérents à la FOS

- **Sources de données**

Les données figurent au niveau des documents et rapports de synthèse

- **Limites et biais de l'indicateur**

Certains adhérents ne cherchent pas à bénéficier des prestations sociales offertes

- **Commentaire**

Pour l'amélioration de cet indicateur, la FOS entreprend de nombreuses actions: information et communication, diversification des prestations sociales selon le type et genre, développement des prestations au niveau des régions, amélioration de la qualité de service offerte, …

Objectif 130.8: AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION DE L'AJR

Indicateur 130.8.1 : L'ÉCART (EN %) ENTRE LES MONTANTS RÉCLAMÉS PAR LES DEMANDEURS ET LES MONTANTS ACCORDÉS PAR LE JUGE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	39	38	38,5	39	40	40	2022

- **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur porte sur la différence (en %) entre les montants réclamés par les demandeurs et ceux accordés par le juge. Il permet d'évaluer la valeur ajoutée de l'intervention de l'AJR et ses partenaires pour réduire l'impact financier des actions en justice intentées à l'encontre de l'Etat.

- **Sources de données**

  - Dossiers de contentieux constitués par l'AJR dans le cadre de la préparation de la défense ;
  - Jugements notifiés à l'AJR ;
  - Jugements récupérés par l'AJR ;
  - Système SIGILE.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur est influencé par des facteurs exogènes que l'AJR ne peut maîtriser, comme par exemple le degré de réactivité des partenaires, la nature et la complexité des affaires, etc.

Il y'a lieu de souligner la difficulté d'évaluer et d'estimer le coût financier de certains types d'affaires comme par exemple les demandes d'annulation des dispositifs d'un texte de loi ou les affaires portant sur un litige foncier. D'autant plus que les chiffres affichés au niveau de cet indicateur sont généralement calculés à partir des décisions de justice notifiées à l'AJR, qui sont souvent défavorables à l'Etat.

- **Commentaire**

Cet indicateur renseigne sur les réalisations de l'AJR dans le domaine de la défense judiciaire et fournie la même information que l'indicateur 6-1 (Taux des décisions favorables), calculée sous forme d'impact budgétaire des décisions de justice rendues contre l'Etat.

Objectif 130.9: AMÉLIORER LE TAUX DES DÉCISIONS DE JUSTICE RENDUES EN FAVEUR DE L'ETAT

Indicateur 130.9.1 : LE TAUX DES DÉCISIONS FAVORABLES

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	62	63	63	64	65	65	2022

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet d'évaluer la part des décisions favorables par rapport à l'ensemble des décisions rendues dans les affaires suivies par l'AJR.

Sources de données

- Dossiers de contentieux constitués par l'AJR dans le cadre de la préparation de la défense ;
- Jugements notifiés à l'AJR ;
- Jugements récupérés par l'AJR
- Système SIGILE

Limites et biais de l'indicateur

Cet indicateur est influencé par des facteurs exogènes que l'AJR ne peut maîtriser, comme par exemple le degré de réactivité des partenaires, la nature et la complexité des affaires, etc.

Commentaire

Cet indicateur est étroitement lié à l'indicateur 5-1 (Différence (en %) entre les montants réclamés par les demandeurs et les montants accordés par le juge) et renseigne sur la même information concernant les décisions de justice rendues en faveur ou contre l'Etat.

Objectif 130.10: CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION PUBLIQUE

Indicateur 130.10.1 : TAUX DE COUVERTURE DES ENTITÉS À RISQUE RELEVANT DU CHAMP D'INTERVENTION DE L'IGF

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	35	37	40	40	45	45	2022

- **Précisions méthodologiques**

L'indicateur est mesuré par le nombre de missions basées sur les risques réalisées rapporté au nombre d'entités présentant des niveaux de risque modéré ou élevé au sens de l'approche par les risques mise en œuvre à l'IGF.

- **Sources de données**

Pour servir cet indicateur, l'IGF se base actuellement sur les résultats de l'application de l'approche par les risques aux différentes entités entrant dans son champ d'intervention (administrations publiques, entreprises et établissements publics, collectivités territoriales et associations bénéficiant de l'aide publique).

- **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur ne peut mesurer à lui seul, la performance de l'IGF dans la mesure où ses interventions ont évolué notamment vers l'audit et les recommandations d'amélioration de la gestion dont il est assorti.

- **Commentaire**

Le choix de l'indicateur est justifié par le fait que l'IGF doit, de par sa mission originelle de sauvegarde des deniers publics, identifier, au niveau de la population d'entités entrant dans son champ d'intervention, celles présentant des risques de gestion impactant fortement la réalisation des missions dont elles ont la charge ou encore des risques liés à la gestion des deniers publics, tant au niveau des recettes que celui dépenses, et enfin, au respect des dispositions légales et réglementaires.

Ensuite, l'IGF doit s'efforcer, selon une programmation tenant compte de ses moyens humains, de couvrir, par des missions d'audit de gestion, de vérification ou d'enquête, ces entités à risque afin d'analyser les dysfonctionnements et de formuler des recommandations allant dans le sens de l'amélioration de leurs gouvernance et gestion.

Indicateur 130.10.2 : POURCENTAGE DES RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES OBJET DE SUIVI PAR L'IGF, AU TERME DE LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	97	93	95	97	97	97	2022

▪ Précisions méthodologiques

Cet indicateur est mesuré par le nombre des recommandations mises ou en cours de mise en œuvre ou celles ayant fait l'objet de relance dans ce sens par l'Inspection Générale des finances (IGF), rapporté au nombre des recommandations prioritaires totales formulées aux entités auditées à l'issue de la procédure contradictoire prévue à l'article 6 du dahir susvisé.

Sont prises en considération pour la construction de cet indicateur, les situations de suivi relatives à la mise en œuvre des recommandations prioritaires. Le suivi se fera au terme du 1er trimestre de l'exercice suivant l'échéance de mise en œuvre indiquée par l'entité auditée.

▪ Sources de données

Les données sont produites sur la base du Système d'Information et de Gestion des Missions de l'IGF (SIGEM) et sur la base des situations de suivi de mise en œuvre des recommandations prioritaires.

▪ Limites et biais de l'indicateur

Pour l'amélioration de cet indicateur, l'IGF met en place des procédures spécifiques pour le suivi des recommandations prioritaires et un rapport annuel de synthèse de suivi des recommandations prioritaires sera élaboré à l'attention du Ministre de l'Économie et des Finances.

Toutefois, si pour des raisons quelconques, des entités rechignent à mettre en œuvre des recommandations prioritaires après les avoir acceptées, l'IGF ne peut que les relancer pour le faire et sa performance ne peut en être affectée.

▪ Commentaire

L'indicateur traduit, d'une part, le souci de faire des recommandations prioritaires formulées par les missions de l'IGF un levier d'amélioration de la gouvernance publique et, d'autre part, la volonté d'asseoir un dialogue avec les entités auditées allant dans le sens de l'ancrage de modes de gestion efficients.

Indicateur 130.10.3 : TAUX D'APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ D'AIDE À LA DÉCISION

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%		92	95	97	97	97	2022

▪ Précisions méthodologiques

L'indicateur s'applique aux missions autres que celles soumises à la procédure contradictoire. En effet, l'IGF est de plus en plus sollicitée aussi bien en interne par les responsables de notre département que par les partenaires publics externes pour des interventions consistant en l'aide à la décision, le conseil, l'assistance ou les études.

L'indicateur est mesuré à travers l'appréciation de la qualité des livrables établis dans ce cadre (rapports, notes, avis…). Cette appréciation est effectuée par les partenaires ou à défaut par le Comité Suivi Qualité institué à l'IGF. Une note de 1 à 3 sera attribuée et correspondra au degré de qualité atteint : moyennement satisfaisant, satisfaisant, très satisfaisant. Le pourcentage des travaux satisfaisants et très satisfaisants par rapport à l'ensemble des cas notés représentera le niveau de performance atteint lors de l'exercice.

▪ Sources de données

Pour servir cet indicateur, l'IGF se basera sur les évaluations des partenaires communiquées à l'Inspecteur général des finances ou à défaut les notes d'évaluation du CSQ.

▪ Limites et biais de l'indicateur

Risque de non objectivité de l'appréciation des partenaires vis-à-vis des conclusions des travaux et de l'identification des responsabilités qui peut s'en suivre.

▪ Commentaire

L'indicateur traduit la contribution des travaux de l'IGF, par leur qualité et leur pertinence, dans l'aide à la décision des gestionnaires et à l'amélioration de la gouvernance publique.

Programme 115 : POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La stratégie du programme « Politique économique et stratégie des finances Publiques » est structurée autour de quatre axes, à savoir :

- Le soutien de la politique budgétaire ;
- La régulation du secteur financier et la gestion de la trésorerie ;
- L'aide à la décision en matière de politique économique et financière ;
- La gestion du portefeuille de l'Etat et le contrôle des entreprises publiques.

Le premier axe concerne **le soutien de la politique budgétaire** dont les principales actions s'orientent vers la création des conditions favorables de relance d'une croissance forte, durable et inclusive à travers:

- L'amélioration de la soutenabilité budgétaire par la poursuite de l'effort d'amélioration des marges budgétaires au profit de l'investissement public, l'amélioration de la mobilisation des financements extérieurs et la promotion du recours aux financements innovants ;
- L'accompagnement des grandes réformes de l'Etat par la contribution à la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles, la participation active à l'élaboration des réformes structurelles
- Le renforcement de la performance de la gestion publique par le déploiement de la Loi Organique relative à la loi de Finances, la consécration de la Budgétisation Sensible au Genre, et la priorisation des projets présentés au financement public.

Le deuxième axe porte sur la veille sur les équilibres macroéconomiques et l'amélioration des conditions de financement de l'économie et de l'environnement des affaires et ce à travers :

- La définition des conditions des équilibres macroéconomiques et le suivi de leur la réalisation.
- Le financement du Trésor, la gestion de la dette, le financement du déficit de la balance de paiement et le financement des réformes structurelles et des projets des entreprises et établissements publics.
- La transition progressive et ordonnée vers un régime de change plus flexible à même de soutenir la compétitivité de l'économie nationale, de renforcer sa résilience face aux chocs exogènes et d'améliorer le niveau de sa croissance potentielle
- La poursuite de la modernisation du cadre législatif et réglementaire du secteur financier et ce, dans un objectif de mieux répondre aux besoins de financement des agents économiques et d'aligner ce secteur sur les meilleurs standards internationaux.

Le troisième axe concerne **l'aide à la décision en matière de politique économique et financière** dont le but du renforcement du suivi-évaluation des politiques publiques et ce, à travers les actions suivantes:

- La consolidation du rôle d'éclairage et d'aide à la prise de décision sur les questions liées à la préservation des équilibres macroéconomiques ;
- L'approfondissement de la réflexion sur la dimension régionale en vue d'un meilleur accompagnement du processus de la régionalisation avancée ;
- L'accompagnement du programme gouvernemental et des nouvelles réformes en matière de l'environnement en procédant, notamment, à la mise en place d'un pôle d'expertise interne pour suivre et étudier la durabilité environnementale des politiques publiques.
- La mise en place d'un programme stratégique pour le suivi-évaluation du processus d'intégration du Maroc dans l'espace africain. Il s'agit de réaliser des études des potentialités sectorielles au sein de la CEDEAO, d'assurer la veille stratégique sur les grandes économies africaines et d'évaluer les impacts économiques de la ZLEC.
- Le développement d'outils d'analyse dans le but d'approfondir la question des inégalités sociales et spatiales et la conception de nouvelles études d'impacts redistributifs des politiques budgétaires et fiscales.
- Le lancement d'un programme stratégique de travaux d'évaluation des impacts des changements climatiques sur l'économie marocaine (construction d'un premier instrument de modélisation GEMMES). Une attention particulière sera accordée aux incidences du stress hydrique et aux questions connexes y afférentes.
- Le perfectionnement des instruments et outils d'analyse conjoncturelle, de prévision et d'études d'impact ainsi que le renforcement de la communication digitale.

Le quatrième axe concerne les Établissements et Entreprises Publics (EEP):

Dans l'objectif d'accompagner la dynamique de réformes affirmée par notre pays, d'importants chantiers sont menés en vue du renforcement du rôle qu'occupent les EEP dans le modèle de développement marocain à travers la poursuite de la mise en œuvre des politiques publiques et la réalisation de projets structurants visant l'amélioration de la compétitivité du pays, la diversification de ses ressources de croissance et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Il s'agit particulièrement de:

- La consolidation de l'ancrage stratégique des EEP et le renforcement de l'efficacité de gestion des EEP à travers :

- L'implémentation de la gestion active du portefeuille public
- Le renforcement de la démarche contractuelle entre l'Etat et les EEP ;
- Le renforcement du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat et les EEP ;
- La conduite d'opérations d'audit externe ;
- Le suivi des risques des EEP ;
- La dématérialisation des procédures des marchés et des échanges avec les EEP;

- L'amélioration de la transparence financière des EEP à travers l'accélération des chantiers de la normalisation et de la profession comptable.

- L'ouverture au secteur privé et l'amélioration du climat des affaires:

- La privatisation et l'ouverture du capital des EEP;
- Le développement du Partenariat Public Privé ;
- L'opérationnalisation de l'Observatoire des Délais de Paiement et la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration des délais de paiement des EEP.

Focus sur la stratégie du programme en matière de genre

Le Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme Administrative œuvre de manière continue à instaurer un cadre de réflexion cohérent de la dialectique croissance économique et inégalités de genre au Maroc dans le sens d'enrichir les débats actuels sur les ingrédients à même de rendre la croissance davantage inclusive.

La Budgétisation Sensible au Genre est un vecteur important d'introduction de la dimension genre dans la programmation budgétaire des politiques publiques. Elle permet au Maroc de se doter d'instruments analytiques de suivi et d'évaluation de ces politiques au regard du genre.

Pour institutionnaliser cette démarche, le Ministère de l'Économie et des Finances et de la Réforme Administrative s'est doté à partir de février 2013 d'un Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre (CE-BSG), en tant que plateforme de développement d'expertise, de gestion des connaissances et de mise en relation des différents intervenants.

La stratégie du CE-BSG vise à accompagner les départements ministériels et institutions afin d'assortir la chaine de résultats de leur politique sectorielle d'un dispositif de redevabilité clairement sensible au genre.

Les actions envisagées dans ce sens portent essentiellement sur :

- L'accompagnement des départements ministériels et institutions dans l'appropriation de la BSG ;
- Le pilotage de la conduite des Analyses sectorielles genre, au niveau départements ministériels et institutions ;
- Le renforcement des référentiels méthodologiques relatifs à la BSG ;
- Le déploiement d'un plan de formation sur la BSG ;
- La mise en place d'un système d'information sensible au genre ;
- La promotion de l'expérience marocaine en matière de BSG.

Le département établi également chaque année, un certain nombre d'études pour participer à l'éclairage des politiques publiques en matière d'analyse de la compétitivité économique sous ses deux dimensions sectorielle et territoriale, en relation avec l'inclusion sociale et l'environnement le développement durable. Ces études couvrent également la réduction des inégalités en relation, notamment, avec le genre. Ces études et réflexions constituent aussi une plate-forme à même d'enrichir les thématiques traitées dans le cadre de la nouvelle version du Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre qui accompagne le Projet de la Loi de Finances.

Il est à noter que le Ministère de l'Economie et des finances et de la Réforme Administrative a introduit également dans le code marocain des bonnes pratiques de gouvernances des Entreprises et Etablissements publics l'approche genre dans la nomination des représentants de l'Etat au sein des organes de gouvernances des Entreprises et établissements publics. Ainsi il sera procédé à la certification des femmes responsables pour assurer les fonctions d'Administrateurs au sein desdits organes de gouvernances.

2. Responsable de programme

Monsieur le Secrétaire Général.

3. Acteurs de pilotage

- Direction du Budget
- Direction du Trésor et des Finances Extérieures
- Direction des Etudes et des Prévisions Financières
- Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 115.1: AMÉLIORER L'APPROPRIATION DE LA DÉMARCHE DE PERFORMANCE PAR LES GESTIONNAIRES

Indicateur 115.1.1 : TAUX DES RENSEIGNEMENTS DES INDICATEURS

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	88	98	95	100	100	100	2022

- **Précisions méthodologiques**
  - Mode de calcul :

Le taux de renseignement des indicateurs est calculé en rapportant le nombre des indicateurs renseignés au total des indicateurs figurant dans les PdP des départements ministériels et institutions (à l'exception des indicateurs en cours de construction).

Sont considérés comme documentés, les indicateurs pour lesquels les tableaux y afférents présentent au moins quatre données chiffrées (dont au moins une réalisation et une prévision).

- **Sources de données**

  - Projets de Performance des départements ministériels
  - Le système de programmation budgétaire « e-budget 2 »

- Bilan annuel des Projets de Performance établi par la Direction du Budget

Limites et biais de l'indicateur

Le taux de renseignement des indicateurs doit évoluer à la hausse. Néanmoins, il est à signaler que la disponibilité de l'information concernant certains indicateurs intervient postérieurement à la publication des PdPs.
De surcroît, les réalisations relatives aux indicateurs nouvellement créés ne peuvent être documentées.

Commentaire

L' évolution de l'indicateur démontre l' effort entrepris par les départements dans le renseignement de leurs indicateurs suite à l'accompagnement fourni par la Direction du Budget.

Objectif 115.2: INTÉGRER LA SENSIBILITÉ GENRE DANS LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

Indicateur 115.2.1 : NOMBRE DE DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS AYANT ADOPTÉ LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	23	26	33	38	38	38	2022

Précisions méthodologiques

Nombre de départements ministériels et institutions ayant adopté des objectifs et des indicateurs sensibles au Genre au niveau de leur projet ministériel de performance.

Chaque année, une circulaire du Chef du gouvernement fixe le nombre de nouveaux départements ministériels et institutions concernés par la préfiguration de la budgétisation sensible au genre axée sur la performance

Sources de données

- Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre (Ce-BSG)
- Projets de Performance des départements ministériels
- Système de programmation budgétaire « e-budget 2 »

Limites et biais de l'indicateur

Cet indicateur renseigne uniquement sur l'effectif des départements préfigurateurs sans avoir une idée sur les résultats de ladite préfiguration

Commentaire

En vertu de la Loi organique relative à la loi de Finances (LOF), les départements ministériels sont appelés à présenter chaque année au Parlement, lors des discussions des budgets sectoriels, , un Projet de Performance (PdP) qui inclut la présentation de la stratégie globale du département, les programmes mis en place et les ressources allouées, les objectifs à atteindre assortis d'indicateurs chiffrés.

A cet égard, les départements préfigurateur doit veiller, lors de l'élaboration de son PdP, à :

- Définir **des objectifs sensibles au genre** visant à réduire les inégalités de genre et à concrétiser les principes de l'équité et de l'égalité ;
- Choisir **des indicateurs de performance sensibles au genre** pour mesurer l'impact en matière d'égalité du genre.

Objectif 115.3: OPTIMISER ET MODERNISER LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU TRÉSOR

Indicateur 115.3.1 : DURÉE DE VIE MOYENNE DE LA DETTE DU TRÉSOR

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Années							2021

- **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur est égal à la moyenne des durées de vie moyennes résiduelles de la dette intérieure et de la dette extérieure du Trésor pondérées par le stock de fin d'année de chacune des deux dettes.

Ledit indicateur de performance susmentionné est influencé par les mesures et actions mises en place par la Direction du Trésor et des Finances Extérieures pour l'amélioration de la gestion de la dette, mais également par des facteurs exogènes qui concernent notamment l'évolution du cadre macroéconomique et des conditions de financement sur les marchés domestique et international. De ce fait, les résultats obtenus dépendent du degré de conformité des réalisations au titre de ces facteurs avec les hypothèses de travail retenues.

- **Sources de données**

Système d'information intégré de gestion de la dette et de la trésorerie publique du département de l'Economie et des Finances (TADBIR).

- **Limites et biais de l'indicateur**
- **Commentaire**

A fin 2018, la durée de vie moyenne de la dette du Trésor a atteint 6,4 ans contre un objectif affiché entre 5,5 ans et 6,5 ans. La baisse de la durée de vie moyenne par rapport à 2017 (6,7 ans) est liée essentiellement à la baisse de la DVM de la dette

extérieure de près de 7 mois et de celle de la dette intérieure de 5 mois par rapport à leur niveau de 2017.

Objectif 115.4: RENFORCER LES ANALYSES MACROÉCONOMIQUES

Indicateur 115.4.1 : ECART DES PRÉVISIONS

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	2022

- **Précisions méthodologiques**

L'exercice de cadrage macroéconomique à court et à moyen termes constitue l'une des missions phares de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières. L'objectif est d'anticiper la situation macro-économique dans laquelle devrait s'exécuter la Loi de Finances et de mettre en évidence les marges de manœuvre ou les contraintes qui devraient en résulter pour l'action publique. Ce processus de cadrage économique et financier est élaboré sur la base de l'évolution de l'économie dans son ensemble selon un calendrier justifié par la publication, essentiellement, des comptes nationaux, des prévisions du FMI et par le timing de la préparation de la loi de Finances.

La Direction procède, également, à l'élaboration des projections à moyen terme requises pour la mise en place de la programmation budgétaire triennale. Cette dernière constitue un ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques qui définit le cadre dans lequel les Ministères opérationnels peuvent prendre des décisions pour la répartition et l'emploi de leurs ressources en ligne avec leurs Pdps respectifs.

- **Sources de données**

Les différents partenaires de la DEPF(Directions du Ministère, autres départements ministériels, organismes nationaux et internationaux (HCP, BKAM, FMI,...)

- **Limites et biais de l'indicateur**

- **Commentaire**

Afin d'avoir plus de précision en matière de prévision, la Direction des Études et des Prévisions Financières veille à assurer un meilleur suivi de la conjoncture nationale et internationale (baromètres sectoriels) et le développement et le perfectionnement de ses outils de prévision.

Indicateur 115.4.2 : NOMBRE D'ÉTUDES, DE POLICY BRIEF ET DE POLICY AFRICA RÉALISÉS

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre d'études, de Policy brief et de Policy Africa réalisés		Nombre	37	37	38	44	47	47	2022
sous-indicateurs	Nombre d'études réalisées	Nombre	27	24	24	27	30	30	2022
	Nombre de Policy brief réalisées	Nombre	8	9	10	12	12	12	2022
	Nombre de Policy Africa réalisées	Nombre	2	4	4	5	5	5	2022

- **Précisions méthodologiques**

Concernant le sous indicateur " nombre d'études"

La DEPF programme, chaque année, un certain nombre d'études pour participer à l'éclairage du Ministre de l'Economie et des Finances en matière d'analyse de la compétitivité économique sous ses deux dimensions sectorielle et territoriale, en relation avec l'inclusion sociale et l'environnement le développement durable. Ces études couvrent également la réduction des inégalités en relation, notamment, avec le genre. Certaines de ces études font l'objet de diffusion et servent à l'animation du débat public sur plusieurs questions d'actualité.

Concernant le sous indicateur "Nombre de Policy brief"

La Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) accorde une grande vigilance à la situation économique et financière du Maroc, en examinant en profondeur certaines problématiques aigues en rapport avec la soutenabilité des finances publiques, les spécificités du régime de croissance de l'économie marocaine et de son mode de financement. A cet égard, elle veille, à l'élaboration des outils et des instruments d'analyse pour approcher certaines questions critiques à fortes incidences sur la teneur des fondamentaux macroéconomiques du Maroc.

Concernant le sous indicateur 3 "Nombre de Policy Africa"

Le suivi régulier de la situation économique et financière de l'Afrique et la dynamique de son intégration dans l'économie mondiale constitue un domaine d'action stratégique pour la DEPF. A cet effet, la DEPF a lancé une nouvelle série de publications, « Policy Africa » dédiée spécifiquement à l'intégration africaine du

Maroc pour tenir compte de la place centrale de l'Afrique dans les priorités de la politique extérieure du Royaume sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.

- **Sources de données**

Les différents partenaires de la DEPF (Directions du Ministère, autres départements ministériels, organismes nationaux et internationaux (HCP, BKAM, FMI,...).

- **Limites et biais de l'indicateur**
- **Commentaire**

Les « Policy brief » et « Policy Africa» et constituent un nouveau format des publications de la DEPF, avec un nombre de pages très réduit, destinés à la sphère décisionnelle et qui contiennent des mesures et des recommandations en matière de politique économique et du positionnement économique du Maroc au niveau continental

Objectif 115.5: AMÉLIORER LES ANALYSES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateur 115.5.1 : NOMBRE D'ÉTUDES RÉALISÉES TENANT COMPTE DE L'ASPECT GENRE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	2	3	3	4	4	4	2022

- **Précisions méthodologiques**

La DEPF accorde une importance particulière aux questions d'inclusivité dont la dimension genre en constitue un axe important d'analyse.

- **Sources de données**

Les différents partenaires de la DEPF (Directions du Ministère, autres départements ministériels, organismes nationaux et internationaux...).

- **Limites et biais de l'indicateur**
- **Commentaire**

La dimension genre constitue un axe important qui transcende les études et les réflexions menées au sein de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières. En outre, la DEPF produit le rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre qui accompagne le Projet de la Loi de Finances, et ce, conformément aux dispositions de la nouvelle Loi Organique des Finances.

Objectif 115.6: POURSUIVRE LE DYNAMISME D'ACCOMPAGNEMENT DES EEP

Indicateur 115.6.1 : PART DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS EXAMINÉS EN COMMISSION BUDGÉTAIRE ET ADOPTÉS EN CA AVANT FIN DÉCEMBRE DE L'ANNÉE N-1

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	35	40	70	90	90	90	2022

- **Précisions méthodologiques**

Les EEP dont le budget est approuvé par le Ministre chargé des finances sont :

- Les établissements publics soumis au contrôle préalable ;
- Les établissements publics subventionnés et soumis au contrôle d'accompagnement ;
- Les entreprises publiques soumises au contrôle d'accompagnement.

- **Sources de données**

DEPP

- **Limites et biais de l'indicateur**

L'évolution de cet indicateur est attributaire de la performance de l'EEP

- **Commentaire**

Objectif 115.7: INTRODUIRE L'APPROCHE GENRE DANS LA NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ETAT AU SEIN DES ORGANES DE GOUVERNANCE DES EEP

Indicateur 115.7.1 : PART DES FEMMES ADMINISTRATEURS DE LA DEPP AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES EEP

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	42	44	46	48	49	50	2023

- **Précisions méthodologiques**

Le numérateur et le dénominateur du ratio en question se présentent comme suit :

- Numérateur : Nombre des femmes administrateurs relevant de la DEPP

- Dénominateur : Total des administrateurs relevant de la DEPP

- **Sources de données**

Service du Personnel et de la Formation

- **Limites et biais de l'indicateur**

Les perspectives de nomination des Administrateurs femmes sont susceptibles de fluctuer à la hausse comme à la baisse compte tenu de l'évolution du portefeuille public et/ou de l'évolution du nombre de femmes relevant de la DEPP.

- **Commentaire**

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative ICRAM 2 et la DEPP œuvre au renforcement de l'approche genre au niveau de la représentation du département dans les organes délibérants des EEPs. Dans ce cadre, le DEPP a initié une formation certifiante au profit des Administrateurs hommes et femmes pour assurer le professionnalisme de cette fonction.

Programme 116 : FACILITATION, SÉCURISATION DES ÉCHANGES ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Le plan stratégique 2017-2021 de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) a défini des chantiers majeurs visant à hisser les services douaniers à un niveau supérieur de modernisation et d'efficacité. Construite autour de cinq orientations prioritaires, déclinées en 20 projets stratégiques, cette stratégie à l'horizon 2021 a atteint un niveau satisfaisant de mise en œuvre. En effet, le taux d'avancement global de l'ensemble des projets a atteint 77% à fin mars 2019.
Fruits de la mise en œuvre de ce plan stratégique, plusieurs mesures à fort impact sur la performance de l'ADII et sur la facilitation et la sécurisation du commerce extérieur et le passage en douane ont été adoptées. La dématérialisation totale du circuit de dédouanement pour l'ensemble des régimes douaniers a démarré effectivement le 1er janvier 2019. Aussi, l'admission temporaire des moyens de transport à usage privé des voyageurs non-résidents a été revue dans ses modalités de gestion afin d'assurer une meilleure fluidification au passage. Et afin d'améliorer l'efficacité du contrôle et protéger le consommateur, une Brigade Nationale des Douanes a été mise en place. Sa mission principale est de soutenir le dispositif de lutte contre la fraude et la contrebande et le trafic illicite des stupéfiants.

- **Focus sur la stratégie du programme en matière de genre**

Etant consciente de l'importance de la femme en tant que composante essentielle des ressources humaines au sein de l'administration publique, l'ADII œuvre pour la réduction des inégalités de genre conformément au principe constitutionnel de l'égalité entre les sexes.

A cet effet, l'ADII a retenu parmi ses priorités stratégiques la représentativité équitable des femmes au niveau des emplois supérieurs et des postes de responsabilités.

Afin d'améliorer ces chiffres, l'ADII a inclus dans son plan stratégique 2017-2021 une dimension genre dans le cadre du projet « préparation de la relève », en prévoyant des instruments pour encourager l'accès de la femme aux postes de responsabilité (ordonnateur, receveur, chef de subdivision et directeur) et en mettant en œuvre des mécanismes visant à augmenter le taux d'accès du sexe féminin à la formation continue, qui est actuellement de 28%.

2. Responsable de programme

Le Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

3. Acteurs de pilotage

Directeurs Centraux

Directeurs Régionaux

Chefs de Division

Chefs de projet

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 116.1: ACCÉLÉRER LES PROCÉDURES DE DÉDOUANEMENT

Indicateur 116.1.1 : DÉLAI DE DÉDOUANEMENT HORS CONCOURS AUX AUTRES SERVICES

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Heure	7,29	6,3	5,45	5	5	5	2022

- **Précisions méthodologiques**

Le délai de dédouanement hors concours aux autres services est la différence entre la date de dépôt physique de la Déclaration Unique des Marchandises (DUM) et la date de la validation de la mainlevée, et ce pour les marchandises qui ne sont pas soumises au contrôle des autres intervenants (MCINT, ONSSA, ...).

- **Sources de données**

Les données sont fournies par le système SIID (système de Suivi des Indicateurs Internes à la Douane) de l'ADII.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Le délai moyen de dédouanement hors concours aux autres services est calculé seulement pour les DUM qui ne sont pas soumises aux autorisations des organismes de contrôle (MCINT, ONSSA, ANRT, ...). Il permet de suivre le délai qui incombe aux services douaniers et par conséquent évaluer l'impact des mesures de facilitation à l'import.

Cet indicateur peut être allongé par les délais qui incombent à l'opérateur.

- **Commentaire**

La réduction du délai de dédouanement traduit l'effort de simplification des procédures douanières. Cette réduction du délai impacte positivement la compétitivité de nos entreprises.

Objectif 116.2: AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES ET SÉCURISER NOS FRONTIÈRES

Indicateur 116.2.1 : MONTANT DES RECETTES ADDITIONNELLES SUITE AU CONTRÔLE DOUANIER

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
MMDH	3,6	3,8	4,2	4,6	4,1	4,1	2022

- **Précisions méthodologiques**

Le montant des recettes additionnelles suite au contrôle douanier est le montant des droits et taxes recouvrés dans le cadre des contrôles (contrôle immédiat, contrôle a posteriori, contrôle des voyageurs) donnant lieu à des affaires avec suites contentieuses ou non (comme les redressements des valeurs déclarées). En cas de contentieux, sont comptabilisées aussi bien les recettes du règlement transactionnel que celles issues de l'exécution judiciaire.

- **Sources de données**

Calcul manuel des montants des droits et taxes perçus par les Directions Régionales.

- **Limites et biais de l'indicateur**

La collecte manuelle comporte des risques d'erreur.

La collecte des données sur les droits et taxes perçus sera automatisée moyennant une amélioration du système informatique.

- **Commentaire**

Le montant des droits et taxes liés au contrôle permet d'apprécier l'effort et la mobilisation de l'Administration douanière en matière de contrôle et de réalisation des recettes additionnelles au profit du budget général de l'Etat.

Objectif 116.3: AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE ET LES CONDITIONS DE PASSAGE AUX FRONTIÈRES

Indicateur 116.3.1 : TAUX DE SATISFACTION GLOBAL DES USAGERS PAR RAPPORT AU TRAITEMENT DES REQUÊTES EN LIGNE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%		70	75	80	85	85	2022

- **Précisions méthodologiques**

Le taux de satisfaction global des usagers vis-à-vis du processus de traitement des requêtes en ligne est un indicateur composite qui mesure la satisfaction des usagers par rapport à plusieurs aspects : l'accessibilité au formulaire en ligne, le délai de traitement de la requête, la clarté de la réponse apportée et l'impression générale de l'usager sur le processus de prise en charge de la requête.

- **Sources de données**

Sondage en ligne annuel portant sur la satisfaction des usagers par rapport au traitement des requêtes en ligne.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Certains usagers peuvent exprimer leur non satisfaction au cas où ils n'auraient pas obtenu une suite favorable à leurs requêtes, quand bien même ces requêtes auraient été traitées dans le respect des règles de qualité et de célérité.

- **Commentaire**

Cet indicateur permet à l'ADII d'améliorer le traitement des requêtes (réclamations et demandes d'information) des usagers. En effet, le sondage en ligne comporte des questions touchant différents aspects du traitement de la requête et ne se limite pas à la satisfaction par rapport au délai de son traitement.

Programme 117 : EXÉCUTION DE LA DÉPENSES PUBLIQUE, RECOUVREMENT ET TENUE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Ce programme traduit la vision stratégique de la TGR en matière d'amélioration de l'exécution des finances publiques et des missions d'appui à la réalisation de cette vision. Cette vision stratégique, qui exprime une volonté permanente d'aller vers plus d'innovation et de performance, est fondée sur six principaux axes de progrès :

1.La rénovation du cadre juridique de la comptabilité publique et de la commande publique

2. L'amélioration du recouvrement et de la gestion des dépenses

3. La modernisation du système de paie du personnel

4. La réforme de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales

5. L'amélioration des conditions d'accueil des usagers, la valorisation des ressources humaines et la modernisation du système d'information et des outils de gestion

6. La maîtrise des risques et l'amélioration de la performance et de la qualité de service.

Pour décliner cette vision, la Trésorerie Générale du Royaume a mis en place des mécanismes nécessaires à la mobilisation de ses compétences autour des projets clairement définis et assortis d'engagements sur des résultats. Certains de ses projets transcendent même parfois les frontières de ses propres services en se rapprochant de ses partenaires, afin d'assurer une meilleure efficacité et une large cohérence d'ensemble.

- **Focus sur la stratégie du programme en matière de genre**

2. Responsable de programme

Le Trésorier Général du Royaume.

3. Acteurs de pilotage

Le Directeur des Ressources et du Système d'Information au niveau central et les Trésoriers Régionaux au niveau régional.

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 117.1: MOBILISER LES RESSOURCES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Indicateur 117.1.1 : TAUX DE RECOUVREMENT SUR ANNÉE COURANTE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	73	76	79	79	79	79	2022

- **Précisions méthodologiques**

Taux de recouvrement sur année courante : exprimé en pourcentage, c'est le taux de recouvrement net qui mesure le recouvrement réalisé par rapport aux prises en charge de l'année courante ne faisant pas l'objet de suspensions légales (contentieux judiciaire, impôts non exigibles, facilités de paiement, etc).

- **Sources de données**

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Ce ratio ne prend pas en considération les suspensions légales (contentieux judiciaire, impôts non exigibles, facilités de paiement, etc).

- **Commentaire**

La TGR compte améliorer cet indicateur pour atteindre 80% à l'horizon 2021.

Indicateur 117.1.2 : RECETTES RÉALISÉES SUR LES ANNÉES ANTÉRIEURES

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
MMDH	3.84	3,4	3,8	3,8	3,8	3,8	2022

- **Précisions méthodologiques**

C'est le montant des recettes réelles réalisées (recouvrement hors annulations, dégrèvements et admissions en non-valeur) sur les restes à recouvrer des années antérieures.

- **Sources de données**

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur renseigne sur les réalisations en termes de montant mais ne tient pas compte du nombre d'articles recouvrés.

- **Commentaire**

Cet indicateur permet de suivre l'apurement des restes à recouvrer sur les années antérieures.

Objectif 117.2: SIMPLIFIER ET MODERNISER LE PAIEMENT DES IMPÔTS ET TAXES

Indicateur 117.2.1 : NOMBRE DE PAIEMENTS DÉMATÉRIALISÉS DES IMPÔTS ET TAXES

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	355321	400000	500000	600000	600000	600000	2022

- **Précisions méthodologiques**

C'est le nombre d'opérations de paiement des impôts et taxes effectuées hors guichet par voie dématérialisée (paiement en ligne, virement, etc).

- **Sources de données**

Rapports de suivi de l'exécution du budget.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur donne une idée globale sur le recours des contribuables aux différents modes de paiement dématérialisés des impôts et taxes.

- **Commentaire**

La TGR compte améliorer davantage cet indicateur en renforçant la communication autour des modes de paiement multi-canal.

Objectif 117.3: OPTIMISER LE PROCESSUS D'EXÉCUTION ET DE CONTRÔLE DES DÉPENSES DE L'ETAT

Indicateur 117.3.1 : DÉLAI MOYEN DE VISA DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Jour	10	9	8	7	7	7	2022

- **Précisions méthodologiques**

C'est le nombre moyen de jours courus entre la date de visa et la date d'arrivée de la demande d'engagement. Il permet de mesurer la rapidité de traitement des dossiers au niveau de la régularité

- **Sources de données**

Rapports de suivi de l'exécution du budget

- **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur est donné uniquement pour les marchés publics de l'Etat.

- **Commentaire**

L'amélioration de cet indicateur confirme une tendance positive dans le délai de traitement des dossiers au niveau de la régularité, qui se stabilise à 10 jours à partir de 2018.

Programme 118 : MOBILISATION ET RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La Direction Générale des Impôts s'est inscrite dans une stratégie de performance et d'innovation pour assurer la mobilisation des ressources avec équité et garantir un service de qualité au citoyen.

La qualité de service est, en effet, le principe directeur du Plan d'action stratégique de la DGI 2017-2021.

C'est, en outre, pour répondre au principe d'équité fiscale qu'ont été tenues les 3èmes Assises Nationales sur la Fiscalité en Mai 2019 dans l'optique de définir les grandes lignes du nouveau système fiscal national.

Ce nouveau dispositif sera appuyé par un projet de Loi-Cadre qui constituera le référentiel des lois de finances des cinq prochaines années.

Figurent parmi les mesures à forte portée dans la réforme souhaitée :

1. L'intégration de la fiscalité de l'Etat, de la fiscalité locale et de la parafiscalité dans un seul code général des impôts ;
2. La lutte contre la fraude fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale ;
3. Le renforcement des droits des contribuables dans un souci d'équilibre entre les droits et les obligations ;
4. La consolidation de l'effort de modernisation de l'administration fiscale par le parachèvement de la dématérialisation, la professionnalisation des métiers et la promotion des valeurs d'éthique et de transparence ;
5. La simplification de la fiscalité locale et l'harmonisation de ses bases d'imposition et de ses procédures avec la fiscalité de l'Etat.

Aussi, dans un contexte marqué par l'évolution de l'environnement international et national, par des défis d'adaptation, de mise à niveau et de modernisation, la DGI a initié un certain nombre de projets visant à:

- améliorer la qualité des services aux contribuables et promouvoir le civisme fiscal ;
- moderniser l'administration ;
- professionnaliser et rationaliser le recouvrement.

▪ Focus sur la stratégie du programme en matière de genre

Par la même, une réflexion sur une question de plus en plus centrale aujourd'hui, l'intégration de l'aspect genre, est menée par la Direction Générale des Impôts pour sa concrétisation dans le prochain Projet de Performance.

2. Responsable de programme

Le Directeur Général des Impôts.

3. Acteurs de pilotage

Les directeurs centraux, régionaux et provinciaux.

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 118.1: AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE ET PROMOUVOIR LE CIVISME FISCAL

Indicateur 118.1.1 : POURCENTAGE DES RÉCLAMATIONS TRAITÉES DANS LES 30 JOURS DE LEUR DÉPÔT

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	67	85	95	100	100	100	2022

- **Précisions méthodologiques**

Ce taux est calculé sur la base du nombre de réclamations traitées dans les trente jours de leur dépôt sur le nombre total de réclamations reçues.

- **Sources de données**

Système d'information.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur pourrait être biaisé par l'importance du niveau de contestations des contribuables suite à l'accroissement des actions de gestion fiscale et de contrôle menées par les inspecteurs.

- **Commentaire**

Un taux qui devrait tendre vers la hausse compte tenu de l'effort consenti par l'administration pour améliorer la célérité de traitement du contentieux.

Objectif 118.2: MODERNISER L'ADMINISTRATION

Indicateur 118.2.1 : TAUX DE TÉLÉPROCÉDURES

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	83,4	88	94	100	100	100	2022

- **Précisions méthodologiques**

Il s'agit d'apprécier le nombre de téléprocédures mises en ligne au niveau du guichet électronique de la DGI par rapport à la valeur cible. Cet indicateur est directement lié à l'orientation stratégique de la DGI de devenir une administration électronique.

- **Sources de données**

Les téléprocédures mises en ligne sur le portail de la DGI.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur mesure le taux d'évolution des nouvelles téléprocédures réalisées sans pour autant donner une indication sur l'évolution que subissent les différentes téléprocédures déjà offertes.

- **Commentaire**

Les téléprocédures offertes au niveau du portail DGI, évoluent dans le temps et ce, pour répondre aux besoins des contribuables, suivre les évolutions technologiques et s'adapter aux modifications de la loi.

Objectif 118.3: AMÉLIORER LE RECOUVREMENT DES IMPÔTS ET TAXES

(Indicateur 118.3.1 : TAUX D'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT DES IMPÔTS (GÉRÉS PAR LA DGI

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	82	76,5	77	78	78	78	2022

- **Précisions méthodologiques**

Ce taux de recouvrement est égal aux recouvrements sur rôles et états de produits rapportés aux émissions cumulées auxquelles ont été soustraites les Suspensions légales et Admissions en non-valeur.

- **Sources de données**

Prises en charge et recouvrements effectués par les receveurs de l'administration fiscale.

- **Limites et biais de l'indicateur**

La réalisation du taux de recouvrement est tributaire d'un meilleur échange avec les partenaires (TGR, ANFCC, DGSN, …) des données utiles au recouvrement des créances publiques.

- **Commentaire**

Cet indicateur ne couvre pas les paiements spontanés.

Par ailleurs, le recouvrement forcé est amené à s'améliorer avec la reconversion des ressources humaines, notamment en agents de notification et d'exécution du Trésor, suite à la transformation numérique de la DGI.

Programme 119 : GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

De par ses missions, la Direction des Domaines de l'Etat remplit, par le biais de la mobilisation du foncier public, un rôle d'appui et d'accompagnement de la dynamique du développement économique et social du pays.

A cet effet, près de **96.186 ha** relevant du domaine privé de l'Etat (hors plan Maroc vert) ont été mobilisées au cours de la période **2002-2018** en vue d'appuyer les grands projets d'infrastructure et soutenir les différentes stratégies sectorielles pour un investissement de l'ordre de **278 MMdh** et la création à terme de **275 466** emplois :

- **15.384** hectares ont été mobilisés pour le secteur de l'habitat et la lutte contre l'habitat insalubre ;
- **57.119** hectares au profit du secteur de l'énergie dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale visant le développement des énergies renouvelables ;
- **8.907** hectares ont été mobilisés pour le secteur du tourisme dans le cadre des plans Azur et Biladi (création de zones d'aménagement touristique et la réalisation de divers projets touristiques et résidentiels,...) ;
- **5.707** hectares ont été mobilisés pour le secteur de l'industrie pour l'aménagement des espaces d'accueil industriels en appui du Plan Emergence et du Plan National d'Accélération Industrielle 2014-2020.

Pour l'année **2019, 34** projets ayant pour support un foncier de l'Etat dont **33** dans le cadre de la gestion déconcentrée ont été approuvés pour une superficie globale de l'ordre de **583 ha**, un investissement projeté de **926 MdhDH** et **3.262** emplois escomptés. La superficie mobilisée a portée notamment sur les secteurs de l'Industrie, de l'Habitat et des Services et concerne les Régions de Dakhla-Oued Eddahab, Laâyoune-Sakia El Hamra.

En ce qui concerne les prévisions de l'année **2020**, une superficie globale de **470 ha** sera essentiellement mobilisée dans le cadre du régime conventionné au profit des secteurs de l'Energie, de l'Agro-Industrie et de la Logistique.

Le défi est actuellement centré sur les voies et moyens de poursuivre efficacement ce soutien en mettant à disposition des opérateurs un foncier apuré prêt à l'emploi.

Par ailleurs, et convaincue de la nécessité d'opérer une modernisation de la gestion du foncier public et de l'exigence de production d'un service de qualité à même de répondre aux attentes des citoyens et des partenaires, un certain nombre de chantiers structurants a été engagé par la Direction des Domaines de l'Etat, à savoir :

- Poursuite de l'effort d'immatriculation des terrains domaniaux ;
- Assainissement des occupations irrégulières ;
- Amélioration de la protection du patrimoine foncier ;

- Actualisation de l'arsenal juridique ;
- Rentabilisation du patrimoine et amélioration des recettes domaniales ;
- Gestion dynamique des équipements publics ;
- Gestion active du patrimoine et reconstitution de la réserve foncière de l'Etat ;
- Refonte et mise à niveau du système d'information ;
- Amélioration du suivi de la réalisation des projets d'investissement mobilisant le foncier public.

- **Focus sur la stratégie du programme en matière de genre**

2. Responsable de programme

Directeur des Domaines de l'Etat

3. Acteurs de pilotage

Responsables des structures concernées

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 119.1: AMÉLIORER L'OFFRE DES TERRAINS MOBILISABLES POUR L'INVESTISSEMENT ET LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Indicateur 119.1.1 : SUPERFICIE DES OCCUPATIONS SANS DROIT NI TITRE ASSAINIE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Hectare	1118	2000	2000	2000	2000	16000	2025

- **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur correspond à la superficie ayant fait l'objet d'une action en vue d'en assainir la situation (dépôt de requête, constat judiciaire…).

- **Sources de données**

DDE (Division de l'Apurement du Patrimoine / Division de l'Organisation et du Contrôle de Gestion).

- **Limites et biais de l'indicateur**

**(***) Difficulté de déterminer une valeur cible pour cet indicateur du fait qu'il se heurte à des contraintes de gestion des individus et du contexte social.

- La valeur cible a été déterminée en se basant sur le stock actuel à apurer ;

- L'année de référence a été fixée à 2025 (sur une période de 8 ans à compter de l'année 2018) au regard du stock actuel à apurer en se référant aux prévisions de réalisation de chaque année ;
- A noter que la valeur cible et l'année de référence ont un caractère volatil du fait que le stock actuel n'est pas figé (susceptible de subir des changements).

Commentaire

Il s'agit d'une action visant à assainir la situation du DPE objet d'occupations irrégulières par les tiers. Cet indicateur permettra de suivre les réalisations en la matière.

Objectif 119.2: PROTÉGER LE DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT

Indicateur 119.2.1 : SUPERFICIE IMMATRICULÉE DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Hectare	71273	20000	20000	20000	20000	200000	2027

Précisions méthodologiques

Cet indicateur correspond à la superficie des terrains ayant obtenu un titre foncier.

Sources de données

- DDE (Division de la Protection du Patrimoine/ Division de l'Organisation et du Contrôle de Gestion)

- ANCFCC

Limites et biais de l'indicateur

Difficulté de déterminer une valeur cible pour cet indicateur du fait qu'il demeure tributaire de l'action des autres intervenants notamment l'ANCFCC

- La valeur cible et l'année de référence se limitent à 2027 (sur une période de 10 ans à compter de l'année 2018). Il y a lieu de les renouveler une fois la cible atteinte au titre de la période considérée.
- La valeur cible pourrait subir des changements (en augmentation) suivant l'état d'avancement du chantier d'immatriculation notamment au niveau des provinces du sud.

- **Commentaire**

Il s'agit d'une action visant à accélérer l'immatriculation du DPE. Cet indicateur permettra d'assurer un suivi de ce chantier.

Objectif 119.3: VALORISER LE DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT

Indicateur 119.3.1 : PRODUITS ET REVENUS DOMANIAUX

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
MDH	2349	1400	1400	1400	1400	7000	2022

- **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur correspond aux montants des recettes et revenus générés par la gestion du DPE (budget général/ Fonds de remploi domanial/fonds de la réforme agraire).

- **Sources de données**

DDE (Division de la Valorisation du Patrimoine / Division de l'Organisation et du Contrôle de Gestion)

- **Limites et biais de l'indicateur**

Difficulté de déterminer une valeur cible du fait que cet indicateur est fortement corrélé au dynamisme de l'activité économique.

- La valeur cible et l'année de référence se limitent à 2022 (sur une période de 5 ans à compter de l'année 2018). Il y a lieu de les renouveler une fois la cible atteinte au titre de la période considérée.

- **Commentaire**

Il s'agit d'assurer un meilleur suivi des revenus et produits domaniaux.

3ème PARTIE

DETERMINANTS DES DEPENSES

1. Déterminants des dépenses de personnel

a. Structure des effectifs du personnel de l'année en cours

- Tableau 16: Répartition par échelles/grades

Echelles/grades	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Personnel d'exécution (Echelles 5 à 6 et assimilés)	3 300	1 245	4 545	23,93
Personnel de maitrise (Echelles 7 à 9 et assimilés)	3 140	2 560	5 700	30,01
Cadres et cadres supérieurs (Echelles 10 et plus et assimilés)	5 263	3 486	8 749	46,06
TOTAL	11 703	7 291	18 994	100%

- Tableau 17: Répartition par services

Services	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Services centraux	2 256	1 890	4 146	21,83
Services extérieurs	9 447	5 401	14 848	78,17
TOTAL	11 703	7 291	18 994	100%

- Tableau 18: Répartition par régions

Région	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	1 031	417	1 448	9,75
REGION DE L'ORIENTAL	1 225	425	1 650	11,11
REGION DE FES-MEKNES	790	567	1 357	9,14
REGION DE RABAT-SALE-KENITRA	1 566	1 542	3 108	20,93
REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA	298	143	441	2,97
REGION DE CASABLANCA-SETTAT	2 775	1 520	4 295	28,93
REGION DE MARRAKECH-SAFI	628	404	1 032	6,95
REGION DE DRÂA-TAFILALET	177	57	234	1,58
REGION DE SOUSS-MASSA	605	214	819	5,52
REGION DE GUELMIM-OUED NOUN	103	26	129	0,87
REGION DE LAÂYOUNE-SAKIA EL HAMRA	187	49	236	1,59
REGION DE DAKHLA-OUED ED-DAHAB	82	17	99	0,67
TOTAL	9 467	5 381	14 848	100%

b. Analyse de la structure des effectifs sous le prisme du genre

c. Répartition des dépenses de personnel

Tableau 19: Prévision des dépenses de personnel de l'année 2020 (PLF)

	Dépenses	Effectif
Dépenses permanentes	2 770 000 000	18994
Sorties de service	6 107 000	187
Opérations de recrutements	13 650 000	740
Opérations de réintégrations	4 360 000	28
Autres dispositions relatives à la révision de la rémunération	0	
Avancements de grades et d'échelons	131 300 000	
Dépenses du personnel payées par la DDP	2 913 203 000	18994
Autres dépenses du personnel payées par les comptables de la TGR	0	
Dépenses prévisionnelles de personnel	2 913 203 000	

2. Déterminants des dépenses de MDD et d'investissement par programme et par projet ou action

Programme 130 : SUPPORT ET PILOTAGE

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

- **Projet 1 : Défense judiciaire**

En tant que défendeur des intérêts de l'Etat devant les juridictions nationales et internationales, l'Agence Judiciaire du Royaume a inscrit dans son plan d'action stratégique, un ensemble d'actions qui visent à consolider les acquis en matière de performance dans le traitement des dossiers du contentieux et améliorer la qualité des services rendus. Il s'agit des actions suivantes :

- Révision du cadre juridique de l'institution, afin de l'adapter aux évolutions du contexte interne et externe et assurer une meilleure ouverture de l'institution sur son environnement et ses partenaires.
- Révision de la structuration interne de l'institution, pour plus d'efficacité et préparer les changements qui seront induit par les nouvelles attributions et accompagner le processus de la régionalisation.
- Réalisation d'une cartographie des risques : L'objectif de cette action est de disposer d'une visibilité par rapport aux grands risques générés par le contentieux de l'Etat, menée d'un plan d'actions pour en maitriser l'impact sur le budget et les décisions administratives.
- La dématérialisation des échanges entre l'AJR et ses partenaires publics et privés.
- La prévention du contentieux, les objectifs de ce projet est de maitriser l'impact financier du contentieux sur le budget de l'Etat ainsi que ses effets sur l'image de l'administration. L'AJR a ainsi initié au titre de l'année 2018 plusieurs études sectorielles et thématiques concernant le contentieux de certains départements ministériels.
- Amélioration de l'organisation et Renforcement des moyens : Ceci constitue l'une des priorités de l'AJR pour les années à venir, à travers la mise en place d'un plan de réorganisation des procédures de travail, et de renforcement des moyens matérielles.

  Ainsi que, une gestion intégrée des ressources humaines et de la formation.
  Un plan de formation et de renforcement des capacités des RH a été élaboré pour la période
  2018-2021, suivant une approche participative, et qui porte essentiellement sur le renforcement des capacités de cadres de l'AJR dans les domaines juridiques, management,
  Planification stratégique et gestion des projets.

Les principales dépenses du MDD se décomposent en communication et information d'un montant de 315 000 DH et d'un montant de 420 000 DH en dépenses diverses.

Concernant le budget d'investissement, les principales dépenses concernent l'informatique et ce , d'un montant de 250 000 DH.

- **Projet 2 : Inspection, audit et évaluation des politiques publiques**

Le Plan d'actions stratégique 2017-2021 de l'Inspection Générale des Finances permet la

consolidation des réalisations de l'institution en matière de contrôle des finances publiques, d'une part, et la mise en œuvre des orientations du PAS du Ministère pour la même période, d'autre part.

Il s'articule autour des objectifs suivants :

- Réorienter les missions de l'IGF vers l'audit de performance, l'évaluation des politiques et programmes publics et l'aide à la décision ;
- Privilégier l'amélioration des ressources financières et la lutte contre la fraude et la corruption ;
- Rendre systématique le suivi des recommandations prioritaires des missions de l'IGF
- Renforcer le rôle de l'IGF en tant que force de propositions ;
- Œuvrer dans le sens d'une meilleure prise en charge des attentes des citoyens dans les interventions de l'IGF ;
- Renforcer le partenariat avec les institutions similaires, notamment en Afrique

Les principales dépenses du MDD concernent les dépenses diverses d'un montant de 930 000 DH.

Pour ce qui est du budget d'investissement, les principales dépenses concernent l'informatique et ce, d'un montant de 1000 000 DH.

- **Projet 3 : Gestion des ressources**

La direction des affaires administratives et générales contribue de façon permanente à l'exécution du programme « support et pilotage » dont le rôle consiste à garantir la réalisation des politiques publiques au niveau du Département de l'économie et des finances .

La finalité ultime de cette direction est la gestion des ressources, dont les principales orientations stratégiques s'articulent autour des points suivants :

- Le maintien et le développement des compétences individuelles et collectives du personnel du département à travers la politique de la formation ;
- L'amélioration de planification des ressources humaines par la redynamisation du schéma directeur des ressources humaines (SDRH) du département ;
- L'optimisation du patrimoine du département par la mise en œuvre d'une stratégie immobilière visant la rationalisation des coûts ;
- Garantir le fonctionnement Datacenter en tant qu'infrastructure d'importante vitale ;

- Assurer le fonctionnement, le développement et la généralisation du SI de la gestion des ressources :
- Mettre en avant et explorer de nouvelles technologies en vue de développer efficacement les prestations fournies par les directions ;
- Concevoir et mettre en œuvre la politique de maintenance des infrastructures techniques et de télécommunication ainsi que les systèmes d'information de gestion ;
- Mettre en œuvre une politique de sécurité des infrastructures informatiques et des systèmes d'information et leur intégrité :
- Développer le cadre de gouvernance de la sécurité ;
- Définir le périmètre de vulnérabilité liée à l'usage des technologies ;
- Assurer la protection du système d'information contre les attaques et les menaces de sécurités pouvant mettre en péril la pérennité des activités de la direction ou des directions du département ;
- Mettre en œuvre, valider l'organisation, les outils et les procédures de sécurité ;
- Optimiser la performance du SI en fonction du niveau de sécurité requis.

Les principales dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Construction, aménagement et achat du matériel d'un montant de 30,75 millions de DH, concernent principalement la construction des bâtiments, l'achat du matériel et mobilier de bureau, l'achat du matériel technique…
- Informatique : 13,85 millions de DH, concernent l'accompagnement de déploiement des systèmes d'information et l'acquisition des équipements bureautiques informatiques, l'extension de la capacité d'hébergement et renforcement des équipements d'environnement du Datacenter pour améliorer sa sécurité et sa disponibilité…
- Subvention au SEGMA « division administrative » d'un montant de 6,5 millions de DH

Les principales dépenses du MDD se décomposent comme suit :

- Charges immobilières d'un montant de 41,24 millions de DH dont l'entretien et la réparation des bâtiments administratifs…
- Communication et information d'un montant de 7,07 millions de DH dont on cite les frais de publicité et d'insertion, l'abonnement et la documentation…
- Subvention aux œuvres sociales d'un montant de 20 millions de DH
- Dépenses diverses d'un montant 18,46 millions de DH et concernent principalement l'achat du matériel, le parc automobile…

Projet 4 : Remboursement, transferts et rémunération des services rendus

Il a été procédé, au titre du PLF de 2020, au transfert de certaines charges communes, relatives au budget de fonctionnement, aux projets de l'administration centrale.

Ces charges se présentent comme suit :

- Dégrèvements, remboursements, restitutions, non-valeur
- Remises gracieuses

- Remboursement au titre de la compensation de la réduction du loyer
- Frais judiciaires et honoraires d'avocats, de jurisconsultes et d'experts
- Frais afférents aux comptes courants postaux et aux dépenses publiques à l'étranger
- Remises aux distributeurs auxiliaires sur la débite du timbre

Projet 5 : Exemplarité de l'Administration en matière de Développement Durable

Dans le but de s'aligner aux directives relatives à à l'efficacité énergétique et écologique, le Département de l'économie et des finances procède à la mise en place des actions concrètes par:

- L'engagement en matière de responsabilité écologique et d'efficacité énergétique et ce, par référence aux normes internationales;
- Le renforcement des initiatives pour une gestion publique responsable;
- L'utilisation optimale des moyens de transport par les opérateurs publics;
- La promotion d'une commande publique durable et responsable.

Programme 115 : POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE DES FINANCES PUBLIQUES

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

▪ Projet 1 : Régulation du secteur financier et gestion de la trésorerie

Les projets qui sont en cours de réalisation, dans cette période, se présentent comme suit :

- La maintenance préventive et évolutive du système de gestion du Processus d'endettement et gestion de la trésorerie (TADBIR) ;
- La Mise en place d'une solution de suivi du marché secondaire des bons du Trésor. En effet, Le système actuel de gestion du marché secondaire est limité dans la mesure où il ne permet l'exploitation que des données des transactions quotidiennes fermes réalisées sur le marché secondaire des BDT. Avec le développement des systèmes d'information de Maroclear et de la Direction du Trésor et la diversification des sources (TADBIR, STA, EBOND, IVT, Maroclear), une refonte du système existant s'avère indispensable pour prendre en charge la gestion des données quotidiennes découlant de l'ensemble de ces sources ;
- Les postes Bloomberg dont dispose actuellement la Direction du Trésor ont été initialement installés dans un objectif de permettre aux cadres de la salle des marchés d'assurer des missions de suivi des conditions de marché national et international. Cependant et avec l'évolution des métiers ces postes Bloomberg doivent aussi servir comme poste de suivi des cotations électronique des bons du Trésor et pour alimenter en temps réel le système TADBIR. D'où la nécessité de doter la DTFE de 2 nouveaux postes Bloomberg ;
- Elaboration d'un guide de l'Investisseur en titres d'Etat libellés en monnaie locale à destination des investisseurs résidents et non-résidents ;

Les principales dépenses du MDD se décomposent en communication et information d'un montant de 1,32 millions DH et d'un montant de 1 665 600 DH en dépenses diverses et qui concernent principalement l'adhésion aux organismes internationaux ainsi que les frais liés au transport et aux indemnités.

Pour ce qui est du budget d'investissement, les principales dépenses concernent l'informatique et ce, d'un montant de 2,8 millions de DH.

▪ Projet 2 : Soutien de la politique budgétaire

Dans le cadre de la Loi Organique n° 130-13 relative à la Loi de Finances (LOF), qui a apporté des éléments novateurs en matière de modernisation de la gestion des Finances publiques, la Direction du Budget a procédé à la conception, le développement et le déploiement d'un Système d'Information destiné aux départements ministériels et institutions, aux établissements publics subventionnés, et services de l'Etat gérés de manière autonome, dans la perspective de supporter d'une manière intégrée les fonctionnalités cibles.

Ainsi, et après une année d'exploitation du système « ebudget 2 » dont le premier palier est opérationnel, le second palier du système s'attèle à :

- La consolidation et l'amélioration du système ;
- Le suivi des amendements du PLF au niveau des 2 chambres du parlement ;
- L'évaluation des dépenses de personnel (Masse salariale) ; et
- L'accompagnement des travaux liés à la nouvelle vision du MEF en matière de gestion des politiques publiques.

Enfin, le niveau relatif aux budgets des établissements publics subventionnés viendra clore ce chantier en dernier lieu à l'horizon 2020. Le déploiement du nouveau système sur une infrastructure matérielle virtuelle pour assurer la flexibilité du système et la haute disponibilité, et ce dans un segment réseau dédié et séparé du réseau LAN pour des considérations de sécurité.

Les principales dépenses du MDD se décomposent en communication et information d'un montant de 2,48 millions DH et d'un montant de 1 012 000 DH en dépenses diverses et d'un montant de 500 000 DH en frais liés au centre d'excellence de la budgétisation sensible au genre.

Pour ce qui est du budget d'investissement, les principales dépenses concernent l'informatique et ce, d'un montant de 2,8 millions de DH et d'un montant de 3 millions de DH en dépenses liées à la réforme de la gestion de l'investissement public.

- **Projet 3 : Aide à la décision en matière de politique économique et financière**

L'objectif de ce projet réside dans le renforcement du suivi-évaluation des politiques publiques et ce, à travers les actions suivantes:

- La consolidation du rôle d'éclairage et d'aide à la prise de décision sur les questions liées à la préservation des équilibres macroéconomiques ;
- L'approfondissement de la réflexion sur la dimension régionale ;
- L'accompagnement du programme gouvernemental et des nouvelles réformes en matière de l'environnement ;
- La mise en place d'un programme stratégique pour le suivi-évaluation du processus d'intégration du Maroc dans l'espace africain.
- Le développement d'outils d'analyse dans le but d'approfondir la question des inégalités sociales et spatiales et la conception de nouvelles études d'impacts redistributifs des politiques budgétaires et fiscales.
- Le lancement d'un programme stratégique de travaux d'évaluation des impacts des changements climatiques sur l'économie marocaine;
- Le perfectionnement des instruments et outils d'analyse conjoncturelle, de prévision et d'études d'impact ainsi que le renforcement de la communication digitale.

Les principales dépenses du MDD se décomposent en communication et information d'un montant de 735 000 DH et d'un montant de 664 000DH en dépenses diverses et qui concernent principalement les frais d'adhésion à des groupes de travail au niveau d'un certain nombre d'organismes internationaux dans l'objectif de renforcer les

capacités et création d'un pool d'expertise sur les métiers phares de la direction, ainsi que les frais liés au transport et aux indemnités.

Pour ce qui est du budget d'investissement, les principales dépenses concernent l'informatique et ce, d'un montant de 1,01 millions de DH relatif à un ensemble de projets en cours, de mise en place de systèmes informatiques et qui se présentent comme suit :

- Conception, développement et mise en œuvre d'un système décisionnel pour la production des rapports et tableaux de bord de la DEPF ;
- Acquisition, Installation, paramétrage, développement et mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) de la DEPF ainsi que les prestations de formation et maintenance afférentes.

▪ Projet 4 : Gestion du portefeuille de l'Etat et contrôle des entreprises publiques

Ce projet concerne les Établissements et Entreprises Publics (EEP) qui sont des acteurs majeurs dans le modèle de croissance du Maroc. Ils continuent à jouer le rôle de locomotive pour le développement des infrastructures d'envergure et pour le développement territorial.

La performance des EEP n'étant pas recherchée en soi mais également pour son impact sur le coût des facteurs en termes d'offres de services et de renforcement du maillage du pays en infrastructures (énergétiques, autoroutières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires …) au service de l'investissement.

En termes de perspectives, d'importantes réformes sont menées en vue du renforcement de leur rôle dans la dynamique économique et sociale à travers l'accélération de l'exécution de leurs programmes d'investissement, l'amélioration de leurs performances et de leur mode de gouvernance ainsi que de la qualité des services rendus aux usagers.

Les principales dépenses du MDD se décomposent en dépenses liées au transport, indemnités 1,08 millions de DH et en communication et information 294.000 DH.

Pour ce qui est du budget d'investissement, les principales dépenses concernent l'Informatique et ce, d'un montant de 3,7 millions de DH.

Programme 116 : FACILITATION, SÉCURISATION DES ÉCHANGES ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

▪ Projet 1 : Condition de travail et accueil des usagers

Les principales dépenses MDD se décomposent comme suit :

- Les charges immobilières d'un montant de 8,60 millions de DH et qui concernent les divers entretiens et réparations des bâtiments administratifs de l'AC et des directions régionales ;
- Entretien, maintenance et réparation d'un montant de 11,29 millions de DH et concernent principalement la maintenance du système informatique BADR et la maintenance des équipements informatiques ;
- Matériel et fournitures d'un montant de 0,42 millions de DH et concernent l'entretien et la réparation du mobilier et du matériel de bureau ;
- Les dépenses diverses d'un montant de 21,59 millions de DH dédiées au parc des véhicules de l'ADII, aux divers impôts et redevances…

Les principales dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Construction et aménagement : 21,56 millions de DH pour les CP et d'un montant de 17,18 millions de DH pour les CE et concernent principalement la construction du siège de la circonscription des Douanes d'Al-Hoceima et la mise à niveau de différents bâtiments en état dégradé.
- Dépenses diverses : 6,58 millions de DH relatives à l'achat de matériel et mobilier de bureau et à l'achat du matériel technique.

▪ Projet 2 : Lutte contre les fraudes douanières

Les principales **dépenses MDD** se décomposent comme suit :

- Divers entretiens et réparations des équipements et accessoires de sécurité, de surveillances et de moyens de recharges de transmission pour un montant de 11,14 MDH.

Les principales **dépenses d'investissement** se décomposent comme suit :

- Des dépenses relatives au campement et l'achat du matériel de barrage pour un montant de 1,1 MDH.

- **Projet 3 : Facilitation des échanges**

Les principales **dépenses d'investissement** se décomposent comme suit :

- Les crédits réservés aux dépenses relatives à l'informatisation pour un montant de 4,6 MDH et concernent essentiellement les actions suivantes:
- Achat et l'installation du matériel informatique ;
- Achat de logiciels et progiciels informatiques ;
- Assistance technique liée aux solutions et plateformes informatiques ;
- Achat de matériel didactique.

- **Projet 4 : Programme MEDA**

Programme 117 : EXÉCUTION DE LA DÉPENSES PUBLIQUE, RECOUVREMENT ET TENUE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

▪ Projet 1 : Exécution des dépenses de l'Etat

Le programme d'action du budget général au titre de l'année 2020 au niveau de la TGR s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de travail de ses agents et des conditions d'accueil des usagers. Cela est traduit par la continuité du projet de modernisation de ses services rendus par le recours accru aux nouvelles technologies de l'information et la mise à niveau des postes comptables. Ainsi, les principales actions concernent essentiellement les domaines de l'informatisation, de la construction et de l'aménagement des bâtiments administratifs.

Les principales **dépenses du MDD** se décomposent comme suit :

- **Les frais de transport** englobent le transport du personnel à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume auquel s'ajoutent les frais de transport de fonds et valeurs pour un montant de 6 000 000,00 DH.
- **Les frais relatifs aux agents comptables** auprès des ambassades et postes diplomatiques du Maroc à l'étranger qui s'élèvent à 5 700 000,00 DH.
- **Les frais de communication et information** couvrent les taxes et redevances de télécommunications (5 720 000,00 DH) ainsi que les Taxes postales et frais d'affranchissement (9 800 000,00 DH).
- **L'entretien, maintenance et réparation** concerne le matériel informatique ainsi que les logiciels, progiciels et solutions informatiques ces dépenses s'élèvent à 7 700 000,00 DH.
- **La formation** concerne les frais de formation, d'organisation et de participation aux séminaires le montant alloué est de 800 000,00 DH.

Les principales **dépenses d'investissement** se décomposent comme suit :

- **L'équipement informatique** concerne le renouvellement en matériel informatique pour un montant de 4 000 000,00 DH.
- **L'assistance technique liée aux solutions et plateformes informatiques :** Il s'agit de l'enveloppe de 3 000 000,00 DH destinée aux prestations d'assistance techniques pour le développement informatique des corrections et des évolutions du système d'information de la gestion intégrée de la dépense (GID).

▪ Projet 2 : Gestion des finances locales et recouvrement

Les principales **dépenses d'investissement** se décomposent comme suit :

- **L'assistance technique liée aux solutions et plateformes informatiques :** Il s'agit de l'enveloppe de 2 520 000,00 DH destinée aux

prestations d'assistance techniques pour le développement informatique des corrections et des évolutions du système d'information de la gestion intégrée de la recette (GIR).

- **Projet 3 : Tenue de la comptabilité publique**

Les principales **dépenses du MDD** se décomposent comme suit :

- **L'entretien, maintenance et réparation** concerne les logiciels, progiciels et solutions informatiques ces dépenses s'élèvent à 1 500 000,00 DH.
- **La formation** concerne les frais de formation, d'organisation et de participation aux séminaires le montant alloué est de 1 100 000,00 DH.

Les principales **dépenses d'investissement** se décomposent comme suit :

- **L'assistance technique liée aux solutions et plateformes informatiques :** Il s'agit de l'enveloppe de 2 500 000,00 DH destinée aux prestations d'assistance techniques pour le développement informatique des corrections et des évolutions du système de la comptabilité de l'Etat « PCE ».

- **Projet 4 : Condition de travail et accueil des usagers**

Les principales **dépenses du MDD** se décomposent comme suit :

- **La Gestion du patrimoine immobilier** regroupe toutes les charges inhérentes aux immeubles tels que les impôts, les Locations de bâtiments administratifs des services déconcentrés dont le nombre s'élève à 30 contrats, les charges connexes, l'entretien et la réparation des bâtiments administratifs soit un montant de 9 700 000,00.
- **Les redevances d'eau et d'électricité** présentent une charge 7 900 000, 00 DH.
- **La gestion du Parc automobile** couvre les frais d'entretien et de réparation des véhicules, le lubrifiant et les taxes sur véhicules ce qui représente 832 000,00 DH.

Les principales **dépenses d'investissement** se décomposent comme suit :

- **L'investissement immobilier** se traduit par des projets de construction et d'aménagement de plusieurs postes comptables répartis au niveau régional et dont le montant global s'élève à plus de 10 900 000,00 DH. Il s'agit notamment des travaux d'achèvement de la construction de la perception El Aioun Sidi Mellouk, des travaux d'achèvement de la construction de la TP et de la Perception de Tit Mellil, ainsi que les études et les travaux d'aménagement de plusieurs postes comme ceux des perceptions d'Agourai et de la Trésorerie d'El Hajeb.

Programme 118 : MOBILISATION ET RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

▪ Projet 1 : Appréhension de la matière fiscale et lutte contre la fraude

Les crédits réservés au titre de ce projet en 2020 s'élèvent à 57,15 MDH détaillées comme suit :

Les principales **dépenses du MDD** (36,75 MDH) se décomposent comme suit :

Les principaux postes de dépenses sont :

- Taxes postales d'affranchissement (21,11 MDH) ;
- Taxes et redevances pour l'utilisation de lignes ou réseaux spécialisés (11,00 MDH).

Les principales **dépenses d'investissement** (20,40 MDH en CP) se décomposent comme suit :

- L'acquisition des postes de travail (8,00 MDH) ;
- L'acquisition des licences IBM (3,00 MDH).

▪ Projet 2 : Condition de travail et accueil des usagers

Les crédits prévus au titre de ce projet en 2020 s'élèvent à 65,24 MDH en CP et 20,60 MDH en CE détaillés comme suit :

Les principales **dépenses du MDD** (38,60 MDH) se décomposent comme suit : .

Ces crédits sont destinés à assurer le fonctionnement quotidien et normal de l'Administration et concernent essentiellement les postes de dépenses suivants :

- Maintenance des logiciels, progiciels et solution informatique (10,27 MDH) ;
- Redevance d'eau et d'électricité (6,70 MDH) ;
- location de bâtiments administratifs et charges connexes (3,90 MDH)
- Frais de surveillance des locaux administratifs (3,23 MDH) ;
- Achat de fournitures pour le matériel informatique (2,80 MDH).

Les principales **dépenses d'investissement** (26,64 MDH) se décomposent comme suit :

- Projet de construction et d'aménagemment (14,33 MDH en CP et 14,34 en CE). Les principaux projets sont :
    - Installation d'un système de climatisation au niveau de l'immeuble B (2,41 MDH en CP et 0,82 en CE)

- L'aménagement intérieur de l'immeuble A du siège de la DGI (1,91 MDH) ;
- Travaux de construction de l'immeuble des impôts d'ouezzane(1,93 MDH en CP et 1,62 MDH en CE)
- Travaux de construction de l'immeuble des impôts de Safi (1,50 MDH en CP et 5,77 MDH en CE)
- Travaux de construction du siège de la DRI de Agadir (1,00 MDH en CP 0,60 MDH en CE);
- Travaux d'aménagement de l'immeuble des impôts de Casabalanca sis Bd Med V (1,50 MDH en CE)

- PROJETS DE l'informatisation (12,31MDH en CP et 6,25 MDH en CE). Les principaux projets sont :
  - Renouvellement de la plateforme SIT de production des téléservices SIMPL (matériels) (7,00 MDH) ;
  - TMA du SIT (assistance) (5,88 MDH en CP et 5,88 MDH en CE) ;
  - Renouvellement de la plateforme SIT de production des téléservices SIMPL (logiciels) (5,25 MDH) ;
  - Renouvellement de la plateforme du centre d'appel (1,17 MDH).

Programme 119 : GESTION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

▪ Projet 1 : Appui à la gestion du domaine privé de l'Etat

Le projet «Appui à la gestion du domaine privé de l'Etat » est axé sur :

- L'accompagnement et l'appui des différentes structures dans l'accomplissement de leurs missions (transport, déplacements, redevances des lignes spécialisées, télécommunications, maintenance informatique, formation, accompagnement des ressources humaines, ...) ;

- La prise en charge des actions de modernisation notamment celles liées à l'informatisation.

Les crédits alloués à ce projet en **2020** s'élèvent à **11 530 396** dont **5 870 396 DH** pour le fonctionnement et **5 660 000 DH** pour l'investissement.

Les actions phares (BF-MDD) concernant ce projet, se présentent comme suit :

Dépenses liées au transport, indemnités et réception :

- Indemnité de déplacement, indemnité de mission, frais de transport du personnel et frais d'hébergement : **1 873 000 DH**.

Communication et information :

- Taxes et redevance de télécommunications : **200 396 DH;**
- Taxes et redevances pour l'utilisation de lignes ou réseaux spécialisés : **300 000 DH;**

Entretien, maintenance, et réparation :

- Entretien et réparation du matériel informatique : **1 600 000 DH;**

Les actions phares (BI) concernant ce projet, se présentent comme suit :

- Achat et installation de matériel Informatique : **2 960 000 DH;**
- Achat de logiciels et progiciels informatiques : **2 000 000 DH** .

▪ Projet 2 : Condition de travail et accueil des usagers

Le projet «Conditions de travail et accueil des usagers » s'inscrit dans le cadre de la stratégie de mise à niveau et d'amélioration des conditions de travail des différentes structures de la DDE. Il vise les aspects suivants:

- Un fonctionnement normal des structures ;

- Une mise à niveau physique et matérielle des sites.

Les crédits prévisionnels à allouer à ce projet en **2020** sont estimés à **21 641 604 DH dont 14 456 604 DH** pour le fonctionnement **et 7 185 000 DH** pour l'investissement.

Les actions phares (BF-MDD) concernant ce projet, se présentent comme suit :

Charges immobilières :

- Entretien, réparation et surveillance des bâtiments administratifs : **9 667 104 DH** ;
- Redevances d'eau et d'électricité : **1 350 000 DH** ;
- Locations de bâtiments administratifs au niveau de trois (3) sites (Taza, Guelmim et Laayoune) : **780 000 DH**.

Les actions phares (BI) concernant ce projet, se présentent comme suit :

Mise à niveau physique des sites :

- Travaux d'aménagement au niveau des sites extérieurs de la DDE : **2 180 000 DH**.

Renouvellement du Matériel et mobilier de bureau :

- Achat de mobilier de bureau au profit de l'administration centrale et des sites extérieurs : **2 005 000 DH**.